

Villa et vicus sur le territoire de Martigues durant le Haut Empire

In: Revue archéologique de Narbonnaise, Tome 35, 2002. pp. 163-194.

Résumé

La reprise de la documentation archéologique ancienne sans a priori et avec un œil neuf permet de proposer une nouvelle interprétation sur la nature de certains sites : villae qui sont en réalité des vici ou inversement, villa située dans un vicus. Les plans des thermes apportent bien souvent des éléments déterminants. Cette étude prend en compte quelques sites des Trois Gaules.

Abstract

This paper gives the results of researches about the Roman settlement in the district of Martigues (Bouches-du-Rhône). The site of Maritima Aviticorum cannot be localized in the island of Martigues. On the other hand, the discovery of a structure crisscrossed by a network of streets justify its localisation on the shore of l'Etang, 2 km North-West. The results of the excavation of the agglomeration of Saint-Pierre-les-Martigues, occupied from the 6th century B.C. to the 2nd century A. D. completes the presentation of Roman occupation.

Citer ce document / Cite this document :

Chausserie-Laprée Jean, Rétif Michel. Villa et vicus sur le territoire de Martigues durant le Haut Empire. In: Revue archéologique de Narbonnaise, Tome 35, 2002. pp. 163-194.

doi : 10.3406/ran.2002.1102

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ran_0557-7705_2002_num_35_1_1102

VILLA ET VICUS SUR LE TERRITOIRE DE MARTIGUES DURANT LE HAUT EMPIRE

Jean CHAUSSERIE-LAPRÉE et Michel RÉTIF

Résumé — Cet article propose un bilan des recherches sur l'habitat romain dans la commune de Martigues. Le site de *Maritima Aviticorum* ne peut pas être localisé dans l'île de Martigues. En revanche, la découverte d'une structure quadrillée par un réseau de voies justifie sa localisation sur le site de Tholon en bordure de l'Étang, 2 km au nord-ouest. La présentation de l'occupation romaine est complétée par un bilan des fouilles de l'agglomération de Saint-Pierre les Martigues dont l'occupation débute au VI^e s. av. J.-C. et dure jusqu'au II^e ap. J.-C.

Mots-clés : Protohistoire, époque romaine, Gaule Narbonnaise, villa, vicus, habitat, agglomération.

Abstract — This paper gives the results of researches about the Roman settlement in the district of Martigues (Bouches-du-Rhône). The site of *Maritima Aviticorum* cannot be localized in the island of Martigues. On the other hand, the discovery of a structure crisscrossed by a network of streets justify its localisation on the shore of l'Étang, 2 km North-West. The results of the excavation of the agglomeration of Saint-Pierre-les-Martigues, occupied from the 6th century B.C. to the 2nd century A.D. completes the presentation of Roman occupation.

Key-words: Protohistory, Roman period, Gallia Narbonnensis, villa, vicus, settlements.

Plusieurs sources antiques signalent une *Maritima Aviticorum*, que tout indique devoir être située sur le territoire de Martigues, sans que l'on ait jusqu'à présent pu la localiser précisément. Les diverses appellations attribuées par les auteurs antiques à cette agglomération ont naguère alimenté un débat sur le statut et l'éventuelle autonomie de *Maritima* au sein de l'organisation territoriale de la Narbonnaise durant le Haut Empire¹. Dans le cadre de ce dossier consacré à l'habitat rural de la Provence antique et plus précisément à la distinction et aux rapports entre « villa » et « vicus », la localisation nouvelle que nous proposons pour *Maritima* nous conduit à brosser un tableau complet de l'occupation de cette région durant le Haut

Empire. Au-delà des questions de géographie historique, les recherches nouvelles entreprises de part et d'autre du chenal de Caronte, sur les sites de Tholon et de Saint-Pierre les Martigues, tous deux sièges d'agglomérations importantes, permettent de reconsidérer la problématique concernant l'occupation antique de ce territoire, qui était naguère principalement fondée sur des données anciennes et le résultat de prospections.

1 – LE SUBSTRAT PROTOHISTORIQUE

S'il est définitivement admis, depuis la synthèse de G. Barrauol (1975, p. 194-197) que *Maritima Aviticorum* doit être située à Martigues et tire directement son peuplement d'origine d'une agglomération gauloise des Avatiques, peuplade côtière dont le territoire s'étendait de l'embouchure orientale du Rhône aux abords de Marseille, la question se pose de savoir quelle était cette aggloméra-

¹ Ce dossier en fait par ailleurs état et nous renvoyons ici le lecteur à la contribution de J. Gascou, Une inscription de Martigues et le statut de *Maritima Aviticorum*.

tion protohistorique, dont on connaît d'ailleurs le nom, cité sous diverses formes, *Mastrabala* par Festus Avienus dans l'*Ora Maritima* (vers 701), *Mastromela* par Pline (3,34) et enfin *Μαστραμελλη* ou *Μαστραμελη* par Artémidore d'Ephèse, lui-même rapporté par Etienne de Byzance. Ces trois toponymes qualifient à la fois une ville et un étang qui ne peut être que l'actuel étang de Berre. Localisée en maints endroits du pourtour ou de la région de l'étang, l'agglomération correspondante a le plus souvent été identifiée par les historiens et archéologues au site de Saint-Blaise, en particulier à une période où la bourgade gauloise du quartier de l'Île n'avait pas encore été mise au jour. Si l'on s'en tient aux indications topographiques, il est hors de doute qu'il faille écarter ici Saint-Blaise, fort éloigné de l'étang de Berre et dont la position regarde bien davantage vers la mer avec laquelle l'agglomération était directement ou indirectement en relation au niveau du golfe de Fos².

Compte tenu de la continuité, voire de la filiation, qui existe entre *Mastramela* et *Maritima*, il apparaît éminemment plus probable qu'il faut placer également la première sur le site de Martigues même. Rien du point de vue de la chronologie et de la topographie ne s'oppose à ce que l'habitat protohistorique de l'Île de Martigues soit identifié à cette agglomération, qualifiée d'*oppidum priscum* par Avienus (vers 701)³. Quant à la mention de « polis » que l'on trouve chez Artémidore, et qui paraît bien exagérée pour qualifier une petite bourgade gauloise comme l'Île de Martigues, il faut surtout relever que le toponyme paraît surtout désigner l'étang, le seul encore nommé ainsi par Pline, à l'époque où l'habitat gaulois de l'île est abandonné et remplacé par l'*oppidum Maritima*⁴. Il faut noter d'autre part que le même terme s'applique également chez Ptolémée (II, 10, 8) à *Maritima*, héritière directe de cette agglomération préromaine. En outre l'importance de la localité gauloise de l'Île de Martigues va sans doute bien

au-delà de sa taille et de l'apparent faible poids politique et économique dont témoignent les fouilles. Sa seule création de toutes pièces sur un site insulaire, en un lieu de passage obligé, carrefour terrestre et maritime, a dû fortement marquer les esprits en même temps que la géographie de la région. Enfin, la répétition, unique à ce point pour un site de la région, des épisodes destructifs et des reconstructions – on n'en compte pas moins de quatre entre le V^e et la fin du II^e s. av. J.-C. – montre, s'il le fallait, l'importance stratégique de cette bourgade.

On doit aussi pour notre propos faire le point de la situation des principaux habitats groupés protohistoriques de la région de Martigues au moment de la conquête (fig. 1).

D'un côté, on trouve une grande majorité d'agglomérations et de bourgades qui, à l'exemple d'Entremont, capitale de Salyens, connaissent récession, destruction ou abandon rapide à la fin du II^e s. av. J.-C. C'est en particulier le cas de l'agglomération protohistorique de l'Île de Martigues dont l'occupation, continue depuis le milieu du V^e s. av. J.-C. malgré plusieurs épisodes destructifs, est définitivement interrompue à la fin du II^e s. av. J.-C. à la suite d'une ultime destruction générale de l'habitat. Surtout un phénomène identique d'abandon touche à la même période la principale agglomération protohistorique de la rive occidentale de l'étang de Berre, Saint-Blaise, dont l'exceptionnel dynamisme économique et politique, manifesté entre autres par l'érection d'une puissante fortification de type grec, indique alors une certaine centralisation des modes d'occupation du sol (Trément 1999, p. 134-149).

Bien qu'encore incertaine, faute de fouilles stratigraphiques récentes, une chronologie différente semble caractériser au moins deux habitats perchés de la zone dite « des étangs », qui montrent des témoignages d'une continuité de l'occupation durant le I^{er} s. av. J.-C. Le premier est le petit *oppidum* des Fourques sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, dont l'occupation n'excède pas la période augustéenne (Trément 1999). Le second et le plus important, l'*oppidum* du Castellon, un peu plus au nord, domine l'étang de l'Olivier et a révélé quelques vestiges qui indiquent une occupation jusque dans le Haut Empire.

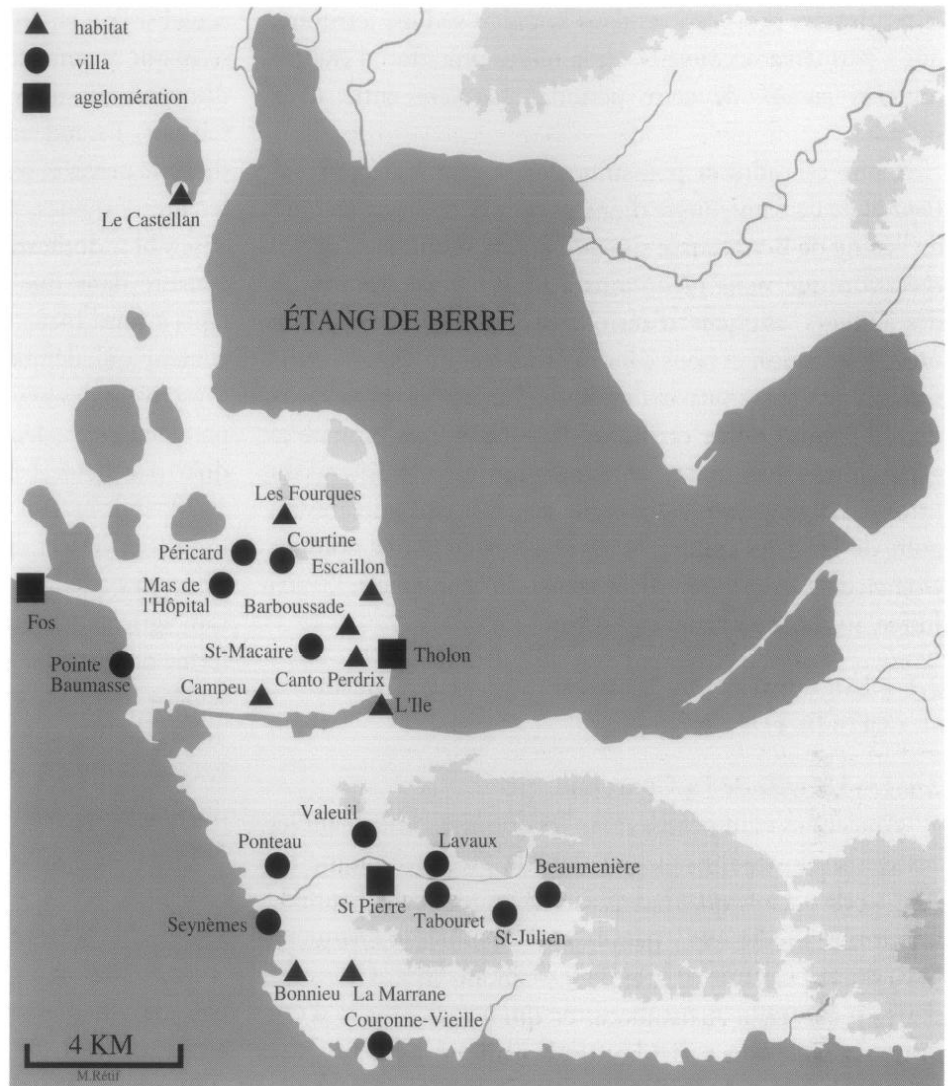
Au sud du chenal de Caronte, la chaîne de la Nerthe, sans doute le *Cecylistrum* de l'*Ora Maritima* de Festus Avienus, qui offre également un peuplement protohistorique très important, montre un phénomène semblable de désertion plus ou moins brutale de l'habitat groupé durant la seconde partie du Second Âge du Fer. Entre le début du III^e s. et le milieu du I^{er} s. av. J.-C., la plupart des habitats

² Voir à ce sujet Trément 1999, p. 103-104, qui rappelle toutes les attributions des auteurs l'ayant précédé sur cette question et penche lui aussi pour Saint-Blaise. La proposition de voir à Saint-Blaise plutôt le site d'Heraclea, elle aussi qualifiée de « polis » par Artémidore, nous semble bien préférable. Sur la relation de Saint-Blaise avec la mer par les étangs, voir Trément 1999, chap. 3.

³ Contrairement à l'opinion de Trément 1999, p. 105, note 4, on peut supposer que l'auteur parle d'un habitat abandonné depuis longtemps au moment où il écrit son poème, c'est-à-dire au IV^e siècle.

⁴ On constate un phénomène identique avec le nom de Martigues, qui d'après Ch. Rostaing (1950, p. 216) désigne l'étang avant de qualifier la ville elle-même.

Fig. 1. Carte des sites du Haut Empire de la région de Martigues (DAO M. Rétif).



sont abandonnés brutalement. Parmi les plus importants et dans l'ordre chronologique, on citera la pointe de l'Arquet à Martigues, les villages de Notre Dame de Pitié à Marignane et de Teste Nègre aux Pennes-Mirabeau, ceux de La Cloche aux Pennes-Mirabeau et des Fourques à Châteauneuf-les-Martigues. Seul l'*oppidum* de Saint-Pierre-les-Martigues, qui forme le plus important centre de peuplement indigène de toute la chaîne de la Nerthe, échappe, semble-t-il, à ces vicissitudes et présente une occupation continue jusque vers le milieu du I^{er} s. ap. J.-C.

Dans la problématique qui nous occupe ici, à savoir les critères de caractérisation et de distinction des *villa* et *vicus* et le rôle joué par chacune de ces entités dans l'occupation de l'espace rural de la Narbonnaise durant le Haut Empire,

l'agglomération gallo-romaine de Saint-Pierre apparaît comme un site majeur sur lequel nous reviendrons largement.

2 – LA RÉGION DE MARTIGUES DURANT LE HAUT EMPIRE

Pour être encore très imparfaitement connue, l'occupation humaine du territoire de Martigues durant la période gallo-romaine peut d'abord être approchée grâce à une documentation très disparate que les synthèses récentes de F. Gateau (1994) et F. Trément (1999), de part et d'autre du chenal de Caronte, ont à la fois permis de réunir et de mettre en perspective. Elle est aujourd'hui enrichie grâce à

la reprise des prospections dans la partie sud du territoire, qui a permis la découverte ou la réinterprétation d'établissements ruraux de cette période charnière entre deux mondes.

Dans ce cadre la poursuite des travaux entrepris sur l'*oppidum* de Saint-Pierre d'une part, la découverte au bord de l'étang de Berre, sur le site de Tholon, d'une vaste agglomération que nous identifions à la *Maritima Avaticorum* des auteurs antiques d'autre part, modifient beaucoup notre perception et nous conduisent à reconsidérer la situation. Nous passerons ci-dessous en revue les principaux sites d'habitat de ce territoire en isolant trois ensembles géographiques distincts, la bande maritime qui s'étend du littoral rocheux de la Côte Bleue aux rivages lagunaires du golfe de Fos⁵, les collines et dépressions de la rive nord du chenal de Caronte, enfin la vallée de Saint-Pierre/Saint-Julien au sud du chenal de Caronte.

2.1 – L'OCCUPATION DU LITTORAL, DE LA CÔTE BLEUE AU GOLFE DE FOS

2.1.1 – La villa de La Couronne

Anciennes et imprécises sont les données concernant les vestiges antiques mis au jour dans la première moitié du XX^e siècle à La Couronne, plus exactement dans l'anse de Couronne Vieille qui sépare la petite pointe de l'Arquet à l'est, du cap Couronne proprement dit à l'ouest. On est ici dans un environnement maritime qui associe source d'eau douce et très forte activité carrière. Plus précisément on se trouve au centre des exploitations antiques de calcaire coquillier rose et jaune qui sur cette partie du littoral de la Côte Bleue s'étendent de la calanque de La Baumaderie à la pointe de Carro. Le site se dispute avec Seneimes et Ponteau la localisation de l'établissement antique connu sous le nom de Dilis, *positio* située entre Carry (*Incaro positio*) et Fos (*Fossis Marianis portus*) d'après l'itinéraire d'Antonin (Barruol 1975, p. 81). Sans avoir l'ampleur des bâtiments relevés sur quelques autres sites maritimes de ce secteur, tels ceux de Sénèmes ou de la pointe Baumasse, les vestiges mis au jour à l'arrière de la plage sur un espace resserré, qui dénotent la qualité de l'édifice concerné, permettent d'identifier assez clairement un établissement à caractère résidentiel du type *villa*. Adossées à la colline qui s'élève à l'est, les constructions ne regardent pas le rivage

actuel si l'on en croit le témoignage des recherches successives qui se sont déroulées sur le site, en deux campagnes distinctes (fouilles Jouvin en 1928, fouilles Gourvest, Chabot, Féraud en 1949)⁶. Dans un environnement de thermes privés et associé à des pavements de marbre de différentes origines, l'élément le plus remarquable de cet ensemble domestique drainé par un réseau d'égouts consiste dans une pièce mosaïquée. La partie visible du tapis à fond blanc est ornée de grecques en opposition de couleur qui définissent des compartiments dans lesquels s'inscrivent des losanges également noirs. Ce tapis est bordé par une tresse à deux brins à trois couleurs, elle même encadrée par deux bandes noires d'inégale largeur (Jouvin 1929) (fig. 2). Il n'y aurait le contexte à la fois maritime et industriel de cet établissement, rien ne le distinguerait a priori des quelques *villae* gallo-romaines classiques à vocation agricole qui occupent à la même époque la dépression fertile de Saint-Pierre/Saint-Julien (*villae* de Saint-Julien, la seule à avoir été fouillée (Rivet 1993), Valeuil, Lavaux, Tabouret, Beaumènière) et pour lesquelles les travaux de F. Gateau (1993) ont montré l'importance, la diversité et la dispersion des bâtiments ruraux associés (celliers, hangars, fermes).

2.1.2 – Le site de Ponteau

Vers l'ouest, à plus de deux kilomètres de la *villa maritima* de Sénèmes, mais cette fois nettement à l'intérieur des terres au pied des premiers escarpements rocheux de la plaine Saint-Martin, le percement de la voie ferrée entre Arles et Marseille a mis au jour au début du XX^e siècle d'importants vestiges antiques sur le site même de la bastide médiévale et du château moderne de Ponteau, à proximité d'une source pérenne dont le captage est aménagé dans le rocher. Apparemment attribuables au Haut Empire, les ruines encore visibles ne laissent pas de nous interroger sur la nature d'un site, lui aussi identifié par certains auteurs (Gilles 1904) comme le siège de l'antique « Dilis ». Faute de fouilles récentes sur le lieu, on ne peut que relever la fonction multiple de cet établissement antique où subsistent encore d'importants vestiges de murs maçonnés, certains en petit appareil régulier. Fonction agricole tout d'abord à travers la présence d'une part de deux petits bassins bétonnés, l'un carré, l'autre rectangu-

⁵ La *villa* maritime de Sénèmes, à laquelle doit être associé le complexe portuaire des Laurons, se trouve intégrée dans l'étude plus générale de Ph. Leveau, qui introduit ce dossier consacré à l'habitat rural antique de la Provence.

⁶ Nous remercions chaleureusement Louis Chabot de nous avoir fourni la documentation originale en sa possession concernant les fouilles conduites sur ce site par Jacques Gourvest, qui ont, semble-t-il, largement repris les travaux plus anciens pour lesquels nous ne disposons que de la brève note parue dans *Provincia* (Jouvin 1929).



Fig. 2. Détail de la mosaïque de la villa de La Couronne (Photo F. Benoit).

laire (Marteau 1967), d'autre part d'un probable contre-poids de pressoir ; fonction funéraire signalée par plusieurs tombes en bâtière, apparemment sous dalles de pierre, mais à la datation non précisée ; fonction publique ou religieuse enfin qui s'exprime dans un bâtiment quadrangulaire (9 m sur 6 m) en pierres de taille et au sol de béton de tuileau, dont le caractère monumental est clairement affirmé (assise moulurée en grand appareil supportant des embases de colonnes, bases et fûts de colonnes, chapiteaux, seuil monolithe)⁷ (fig. 3). On y reconnaît habituellement un

temple, mais il pourrait s'agir aussi d'un mausolée construit dans l'environnement proche d'une villa, tel qu'on en connaît un exemple à Saint-Julien les Martigues.

D'importants aménagements (aqueduc ?) creusés dans le rocher à proximité immédiate et la nature des divers éléments d'architecture monumentale, apparemment taillés dans le calcaire coquillier blanc local de Ponteau exploité dès l'antiquité, nous suggèrent de voir dans ce site l'emplacement d'un habitat de carriers et tailleurs de pierre – hameau plutôt que vicus – ou la résidence (villa ?) du propriétaire de telles exploitations. Mais le caractère ténu et imprécis des données, aussi bien sur la nature des vestiges que sur leur chronologie doit nous inciter à la prudence.

2.1.3 – La villa maritima de la pointe Baumasse

Au-delà des affleurements calcaires burdigaliens⁸ qui ferment au sud-est le golfe de Fos, immédiatement au nord du chenal de Caronte, le site de la pointe Baumasse est le siège d'une possible villa maritime signalée dès le XIX^e siècle, mais dont ne subsistent aujourd'hui que très peu de vestiges. Certains y ont vu le site de *Maritima Avaticorum* (Constans 1921). Formées de puissants murs maçonnés au mortier en petit appareil régulier, une série de petites constructions appuyées sur un long mur parallèle au rivage formaient des bassins que leur forme et leur localisation littorale permettent d'interpréter comme des citernes, des bassins de salaisons ou encore des viviers. On ne connaît pas l'ampleur de cet établissement pour lequel, à l'instar du complexe Sénècles/Les Laurons, on peut associer non seulement une épave républicaine et de probables structures portuaires, bien à l'abri dans cette anse de l'Ourse qui regarde au nord-ouest le grand port antique de Fos, mais encore une zone funéraire composée d'inhumations sous tuiles ou en sarcophages de plomb des I^{er}-II^e s. av. J.-C. (Trément 1999, Gateau 1996).

2.1.4 – Le quartier de l'Île

Au cœur de Martigues, les fouilles de sauvetage engagées en 1978 à l'occasion de la restructuration du quartier de l'Île avaient pour but principal avoué de mettre au jour les traces de la ville gallo-romaine tant recherchée depuis plus d'un siècle. Mais en lieu et place de l'agglomération du Haut Empire que l'on s'attendait à y trouver, ce sont essentiellement les ruines remarquablement préservées de deux

⁷ Ce monument qui n'a fait l'objet ni de fouilles raisonnées, ni de relevés précis a été démonté au cours des années 1970 et se trouve aujourd'hui partiellement remonté dans le jardin lapidaire qui, dans le quartier de Jonquières à Martigues, longe la chenal de Caronte.

⁸ Ces affleurements littoraux ont fait l'objet d'une exploitation de carrière sur deux sites différents (pointe de Vella, base de voile) à une époque indéterminée, mais qu'il est tentant de placer dans l'Antiquité en particulier à cause de la submersion importante qui touche les planchers de carrière.



Fig. 3. Monument de Ponteau, remonté dans le jardin lapidaire du quartier de Jonquières à Martigues (Photo J. Chausserie-Laprée).

habitats protohistoriques successifs qui ont été mis au jour dans les parties centrale et orientale du site, là où les fouilles ont eu le plus d'ampleur et où aussi l'accumulation de sédiments sous la ville médiévale et moderne était la plus importante. Après la destruction brutale du second village gaulois à la fin du II^e s. av. J.-C., le site de l'Île paraît connaître une phase d'occupation moindre, voire d'abandon, relativement longue, sans doute jusqu'à la fin du I^{er} s. ap. J.-C. Nous ne savons pas la nature ni même l'existence d'un habitat gallo-romain dans les zones anciennement occupées par les villages gaulois, qui se trouvent immédiatement surmontées par les fondations des immeubles modernes. C'est à l'ouest du site que reprend le processus d'extension de l'habitat : il se caractérise par la construction de bâtiments résidentiels dont les éléments les mieux conservés sont un foyer domestique en *regulae* et surtout deux pièces sur hypocaustes (fig. 4).

En dépit du caractère partiel des recherches menées dans ce secteur, on peut assurer n'être pas en présence de vestiges d'une agglomération, mais probablement d'un établissement beaucoup plus restreint, occupé aux I^{er} et II^e s. ap. J.-C. (Jouanaud 1980, p. 82 ; Desbat, Jouanaud,

Blanchard 1983). Se pose la question de la fonction de cet habitat, établi sur un point de passage stratégique et sur un site dont la vocation urbaine très ancienne semble abandonnée au profit de l'agglomération nouvellement créée sur le site de Tholon au bord de l'étang de Berre. S'agit-il d'une *villa* de type suburbain comme on en connaît dans l'environnement de cités comme Aix ou Fréjus ou plus simplement d'un habitat rural, héritier de l'ancienne agglomération gauloise, appartenant à un hameau établi sur ce lieu de passage obligé entre les deux rives du chenal ? Une telle identification nous paraît plus crédible si l'on restitue logiquement de ce côté ouest de l'étang de Berre l'itinéraire routier dit de l'Anonyme de Ravenne qui relie Arles à Marseille en passant pas les Fosses Mariennes et *Maritima*. Les équipements de confort relevés sur ce site s'accordent en effet parfaitement à l'éventuelle fonction de station routière ou d'auberge que remplirait un tel établissement, certes relativement éloigné de l'agglomération de *Maritima*, mais avec laquelle il entretiendrait une complémentarité étroite du point de vue fonctionnel. À cet égard, il s'intégrerait parfaitement dans une organisation de type



Fig. 4. Vestiges d'un foyer domestique formé de *tegulae* dans le quartier de l'Île (Photo J. Chausserie-Laprée).

urbain, mais adoptant une structure territorialement éclatée par grandes fonctions⁹.

En tous cas, la position quasi-immersée des constructions mises au jour indique que l'habitat a été bâti et occupé avant la submersion qui frappe l'Île entre la fin du II^e s. et le V^e s. ap. J.-C., suite à une remontée du niveau marin constatée en de nombreux points de cette partie de la Méditerranée occidentale. Il faut en effet attendre l'Antiquité tardive pour voir à nouveau le site du quartier

⁹ On doit tout de même rappeler qu'il n'en existe aucune mention sur les itinéraires routiers antiques connus.

de l'Île être investi par des structures d'habitat domestique (maisons pourvues de foyer) et des aménagements collectifs (fossé/canal), qui surmontent ou recourent les vestiges gaulois ou gallo-romains (Jouanaud 1980, p. 81, fig. 6).

Très restreints dans le quartier de l'Île, les témoignages d'habitat de l'époque gallo-romaine ne sont pas plus abondants dans les deux autres quartiers centraux de Martigues de part et d'autre du chenal de Caronte, à savoir Jonquières au sud et Ferrières au nord. Pour le premier sur lequel les textes mentionnent au X^e siècle une *villa*, aux origines peut-être anciennes, ne sont recensées que des traces indirectes d'occupation du terroir à travers de maigres vestiges céramiques mis au jour dans les remblais limoneux en bordure du chenal de Caronte sur le site de l'Annonciade, qui recouvrent des vestiges domestiques de l'époque archaïque (fouilles de Stéfan Tzortzis en 2001). On relève tout de même des témoignages funéraires épars (fragment de sarcophage en marbre du II^e s., issu du couvent des Capucins (Gaggadis-Robin 1993) ; tombes sous tuiles non loin des rives du chenal, à un kilomètre du centre actuel et encore sur le site pétrolier de Lavéra ; tombes rupestres au lieu-dit « Canal-Vieil », qui signalent sans précision la présence d'un habitat rural dispersé. À Ferrières, les données sont encore plus minces dans l'environnement immédiat du chenal et de l'ancienne agglomération protohistorique de l'Île : un petit habitat rural isolé sur le plateau de Campeu entre Martigues et Port-de-Bouc ; un dépotoir d'amphores italiques du I^{er} s. av. J.-C. dans le centre du quartier, qui indique la persistance de la fréquentation humaine en ce lieu de passage obligé.

2.2 – LES COLLINES ET DÉPRESSIONS DE LA RIVE NORD DU CHENAL

Dans le secteur des collines bégudiennes qui s'étagent en pente douce dans la partie nord de la commune de Martigues, au sud de la zone des étangs et qui ne livrent aucune trace d'occupation préhistorique ou préromaine, la synthèse de F. Trément (1999, p. 158-168) a clairement mis en évidence l'émergence d'un petit habitat dispersé durant le Haut Empire. Mis en relation avec le développement de *Maritima*, localisé par hypothèse sur le site urbain actuel de Martigues, le phénomène est associé par cet auteur au rayonnement de la *villa* de Tholon, au même titre que les *villae* de la pointe Baumasse (Port-de-Bouc) et de Péricard (Saint-Mitre les Remparts) génèrent des établissements ruraux dépendants. Que le site de Tholon soit aujourd'hui clairement identifié à une agglomération, sûrement *Maritima Avaticorum*, modifie assurément la percep-

tion que l'on a des rapports entre les différents types d'installation humaine. Il introduit notamment un changement d'échelle entre des habitats naguère considérés comme d'importance et de fonction identiques. Il reste que les trois petits établissements ruraux, exclusivement occupés au Haut Empire, de l'Escaillon, de Cantoperdrix et de Barboussade, qui forment comme une ceinture autour du vallon débouchant sur l'étang de Berre à Tholon, apparaissent chronologiquement et fonctionnellement (hangars, celliers ?) liés à ce *vicus*.

Quant aux sites plus éloignés et importants du Mas de l'Hôpital, de Saint-Macaire et de Courtine, situés au cœur de la zone collinaire à l'emplacement de vastes domaines modernes, ils sont eux aussi occupés principalement ou exclusivement durant le Haut Empire. Malgré des constructions en dur et un mobilier domestique varié où prédomine la vaisselle, l'absence de matériaux spécifiques, tels que tesselles de mosaïque, ou briques de chauffage, reconnus en prospection, conduit F. Trément à refuser d'y voir des *villae*. Il les considère comme des unités agricoles de production et d'habitation autonomes dépendant de grands domaines fonciers voisins (Tholon et Péricard). La requalification de Tholon en agglomération nous conduit à contester cette hiérarchisation pyramidale dans les modes d'occupation du territoire, qui n'est en outre principalement fondée que sur les données, oh combien restrictives !, des prospections terrestres. Pourquoi ne pas voir dans les quatre établissements de Péricard, Courtine, Mas de l'Hôpital et Saint-Macaire des *villae* d'importance certes inégale, qui règnent sur des terroirs plus ou moins étendus et favorables (riches dépressions de Plan Fossan et de Magrignagne pour les trois premières, collines plus ingrates pour la dernière). Quant aux rapports de dépendance de ces domaines, il faut peut-être les envisager en liaison avec les sites principaux de consommation et de redistribution que forment *Maritima Avaticorum* d'une part, la *villa* de la pointe Baumasse et le port de Fos d'autre part. Il faudra cependant attendre de véritables fouilles pour mettre précisément en relation non seulement les chronologies respectives d'occupation de ces sites, mais aussi les types de mobilier, les matériels et structures de production et de transformation agricoles et artisanales.

2.3 – THOLON, SITE DE MARITIMA AVATICORUM

Le site de Tholon, dont l'exploration récente est à l'origine de cette étude, se situe sur la commune de Martigues, sur la rive occidentale de l'étang de Berre à environ 1 500 m au nord du chenal de Caronte et du quartier de

l'Ile, centre actuel de la ville (fig. 5). Connue depuis la première moitié du XX^e siècle (Benoit 1936, 52), son occupation antique n'avait suscité jusqu'à peu qu'un intérêt très modeste de la part des archéologues professionnels. Siècle d'une église, Sancta Trinitatis de Tullone, mentionnée en 1213 et encore signalée par le cadastre de 1817, Tholon était surtout connu pour son potentiel hydraulique, avec la présence de deux sources pérennes, dont les captages et aménagements (citernes, lavoirs) remontent au moins au XV^e siècle. Seules des équipes d'amateurs locaux ont naguère procédé à des sondages et dégagements de constructions antiques de belle facture (maçonneries recouvertes de peintures murales en particulier), occupées sur une longue période (du Haut Empire à l'Antiquité tardive) dont les chroniques de *Gallia* (1956, p. 224 et 1964, p. 585-586) rendent compte succinctement. En revanche, les travaux de construction à proximité immédiate, au cours des années 1960-70, de nombreux et importants immeubles d'appartements et équipements publics (lycée P. Langevin, Centre des Impôts) n'ont pas permis de préciser la nature de l'établissement antique qui a pourtant dû être alors sérieusement mis à mal. Au total, le site de Tholon était habituellement présenté comme le lieu d'implantation d'une *villa*. L'hypothèse d'un *vicus* était cependant parfois énoncée, en raison de l'ampleur supposée des ruines (Trément 1999, p. 167), sans qu'elle soit ensuite reprise dans l'étude de l'occupation du territoire de Martigues, ni qu'il soit étudié ou énoncé la possibilité d'y localiser l'emplacement de *Maritima Avaticorum*.

Depuis 1998, le service archéologique de la ville de Martigues a entrepris des campagnes de sondages, fouilles et prospections sur l'ensemble des terrains aujourd'hui accessibles en bordure de l'étang de Berre. Parallèlement, une équipe de recherche sous-marine, dirigée par B. Maillot, a entrepris des travaux d'exploration sous le plan d'eau de l'étang en bordure immédiate du site. Ces recherches ont complètement renouvelé nos connaissances sur Tholon et permettent aujourd'hui de caractériser de manière sûre la nature de l'occupation du site antique, et au-delà de proposer une identification au site de *Maritima*.

2.3.1 – Une toponymie actuelle doublement évocatrice

Aujourd'hui prouvée par les premiers résultats de ces recherches extensives, la présence d'une agglomération et non d'une *villa* sur le site de Tholon peut également être éclairée par le recours à la toponymie actuelle du lieu-dit, Tholon. Si l'on suit Ch. Rostaing (1950, p. 261-265),

« Tholon » peut se rattacher à deux racines distinctes, qui se confondent peut-être ici pour évoquer à la fois les raisons de l'implantation et la fonction ancienne du site. La première fait dériver Tholon de la racine « ToL » dont le sens paraît avoir été hydronymique et pourrait dériver de « Telo », divinité aquatique, comme le suggèrent les toponymes Toulon, Le Tholonnet, Le Thoronet, tous lieux au bord de l'eau ou abondamment pourvus de sources¹⁰. Or les seules constructions modernes et contemporaines encore conservées (source aménagée, dite de l'Arc, au bord de l'étang, reliée par un aqueduc au lavoir et à la citerne couverte en pierres de taille, qui bordent le site au sud) ont trait justement à des ouvrages liés au captage et à l'utilisation de l'eau de source pour l'alimentation de Martigues.

Bien que les recherches n'aient à ce jour permis d'identifier de manière sûre aucune construction antique relative à l'alimentation en eau du site, l'abondance et la présence permanente à Tholon de cette eau douce qui faisait tant défaut dans les villages gaulois du quartier de l'Île peuvent

expliquer à elles seules le déplacement de l'habitat des rives du chenal jusqu'à celles de l'étang.

La deuxième hypothèse, sans doute à écarter, fait dériver Tholon du grec *τελωνιον*, bureau de perception d'impôts, qui a donné *tolonium* en latin d'où dérive le terme français tonlieu, poste de douane. Sans surestimer le poids de l'héritage du passé, il est de ce point de vue particulièrement instructif qu'à Tholon, siège de l'antique *Maritima Avaticorum*, soit justement attestée dans un acte du Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de 1096 l'existence d'un tel tonlieu (Trément 1999, p. 248). Souvenir d'une fonction commerciale ou douanière de la cité antique et/ou apparition très tardive à Tholon d'un péage du haut Moyen Âge, il reste que l'on retrouve dans une telle mention le témoignage d'une concordance, voire d'une concurrence avec la ville de Fos, naguère *Fossae Marianae* et avant-port commercial d'Arles qui, elle aussi, est qualifiée de tonlieu dès le VIII^e siècle.

2.3.2 – Le cadre des recherches

La zone où se déroule l'investigation archéologique occupe une superficie de plus de deux hectares que l'on peut subdiviser en trois secteurs distincts :

¹⁰ Dans le même sens, Nègre (1990, p. 125) relève l'hydronyme gaulois très courant « telon », signifiant source, cours d'eau, qui a donné par exemple Toulon-sur-Arroux, localité de Saône-et-Loire.



Fig. 5. Vue aérienne du site de Tholon prise depuis l'est.

– à l'ouest et au nord, un plateau planté d'oliviers et de pins, qui surplombe l'étang et recouvre de très nombreuses maçonneries antiques, médiévales et modernes. Adoptant une pente douce selon un pendage sud-ouest / nord-est, le sous-sol du terrain est formé dans la partie orientale et littorale d'un étage du Secondaire, un bégudien composé d'alternance de conglomérats et de marnes, et vers l'intérieur de niveaux du Quaternaire faits de colluvions würmiennes ;

– la frange côtière qui se présente comme une plage qui vient attaquer un escarpement abrupt où apparaissent en coupe les niveaux et structures de l'agglomération gallo-romaine ;

– enfin un vaste espace couvrant près d'un hectare aujourd'hui recouvert par l'étang, qui correspond à une zone jadis émergée et où l'on a repéré, jusqu'à 2m sous le niveau actuel de l'eau, des vestiges de maçonneries de pierres et de bois appartenant probablement à des aménagements portuaires du site antique.

2.3.3 – Un *vicus* au plan régulier

Dans le cadre de cette présentation préliminaire, décapages extensifs et sondages stratigraphiques permettent aujourd'hui de broser un tableau général de la nature et de la chronologie de l'occupation antique de Tholon.

Le plan des vestiges bâtis montre que nous sommes en présence d'une structure urbaine relativement vaste dont l'organisation est régie par un quadrillage de voies se recoupant à angle droit (**fig. 6**), définissant un urbanisme régulier.

Pour ce qui est de l'évolution du site, les recherches en cours ne permettent pas encore de faire un bilan précis de la chronologie d'une occupation qui couvre une très longue période. Deux phases principales se détachent sans que l'on puisse encore établir un plan général de l'agglomération pour chacune d'entre elles :

– une phase de création urbaine, sans doute dès la première moitié du I^{er} s. av. J.-C., dont on voit le développement au moins jusqu'à la fin du I^{er} s. ap. J.-C.

– après une période de déclin et de récession dont on ne saisit ni la nature, ni la durée exacte, le site connaît aux III^e et IV^e siècles une phase de restructuration et de transformation architecturale et fonctionnelle de certains bâtiments, sans que l'organisation de l'agglomération paraisse profondément bouleversée.

2.3.3.1 – Les voies de circulation

À ce jour, nous avons pu déterminer de manière plus ou moins complète le tracé et l'orientation de sept axes viaires :

– deux voies nord-sud présentant des traces de circulation charretière, sont identifiées comme des *cardines*. Encore très mal repérés, ils délimitent en quelque sorte notre zone d'investigation aux extrémités est et ouest du chantier terrestre. À l'est, une première voie surplombe une haute terrasse artificielle qui recouvre sur la bordure actuelle de l'étang les structures urbaines (îlots d'habitation) et collectives (citernes) les mieux conservées du site. À l'extrême ouest, c'est probablement le tracé du *cardo maximus*, beaucoup plus large¹¹ que toutes les autres voies et bordé sur son côté oriental par un portique à colonnade, qui a été partiellement mis au jour.

– les cinq voies d'orientation est-ouest ou *decumani* sont dans l'ensemble bien mieux connues. De 2,50 m à 3 m de large, elles adoptent un tracé à peu près rectiligne, qui n'est pas interrompu par le *cardo* oriental, telle la rue 2 que l'on peut suivre sur près de 80 m de long. Présentant un pendage marqué vers l'est, c'est-à-dire vers l'étang de Berre, elles montrent des aménagements propres à la voirie gallo-romaine de ce type d'habitat : revêtement de galets présentant des recharges de matériaux divers (tessons de céramique, coquillages et déchets alimentaires) ; présence de structures de drainage des eaux pluviales et usées (caniveau central couvert en pierres et parfois alimenté par des canalisations secondaires transversales) ; bordures et trottoirs de pierres le long des façades.

2.3.3.2 – Les îlots d'habitation

Le tracé de ces voies définit l'implantation d'îlots d'habitation pour lesquels une première approche montre dans l'ensemble une grande homogénéité dans les dimensions et une organisation interne initiale assez simple.

Quatre de ces îlots (îlots B, C, D et E) ont été explorés de manière plus ou moins complète. Si les murs de façade gardent tous exactement la même orientation est-ouest, en revanche les murs de refend ont une orientation moins rigoureuse. La direction dominante est certes nord-sud, mais nombre de ces murs présentent des axes assez nettement divergents.

¹¹ Non repérée précisément à cause de la limite imposée à notre investigation par la clôture actuelle du terrain, sa largeur estimée est d'au moins 8 mètres.

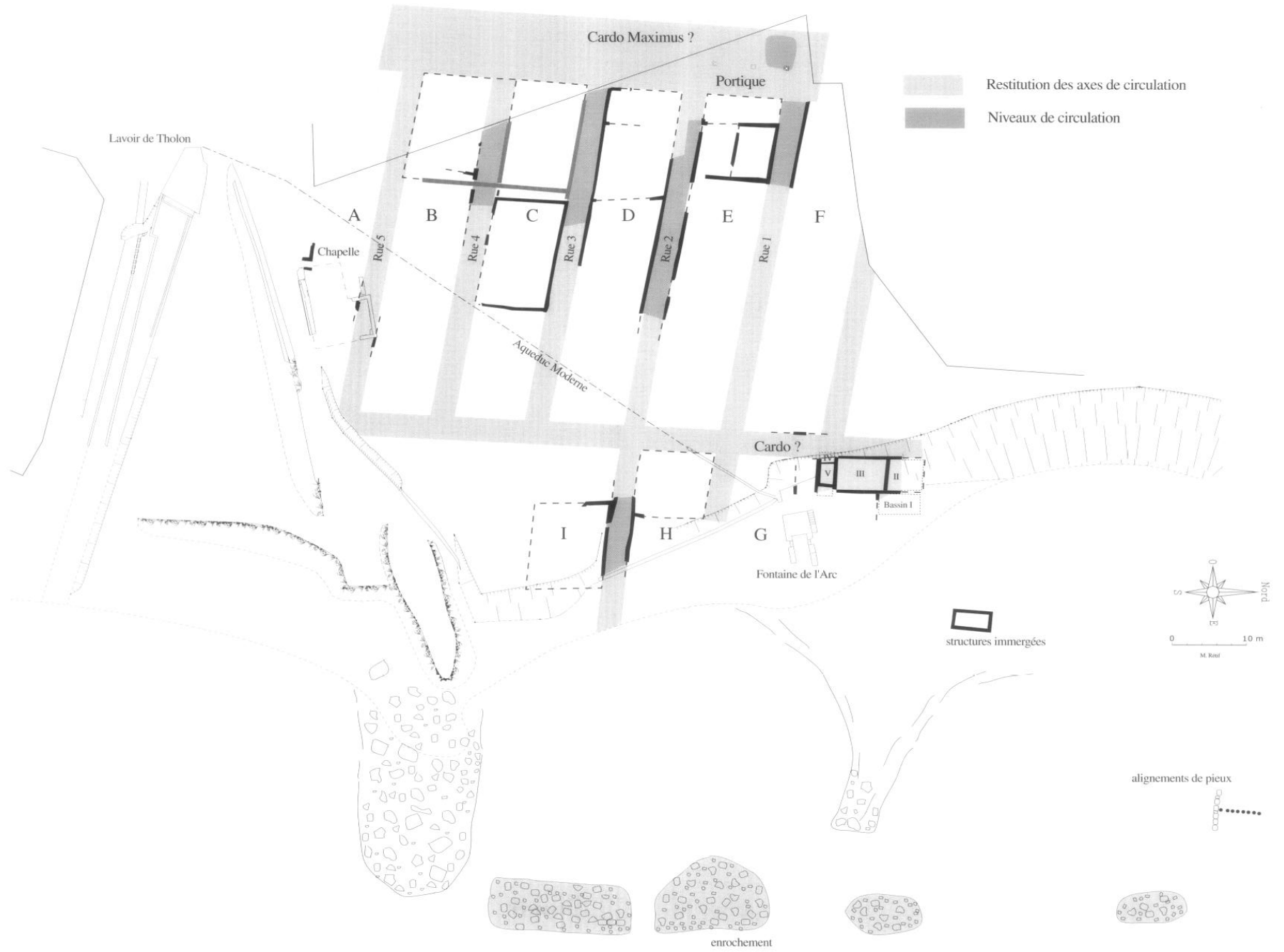


Fig. 6. Plan schématique de l'organisation spatiale de l'agglomération antique du site de Tholon. (DAO M. Rétif).

Sur une emprise au sol réduite, variant de 8 à 9 mètres de large, ces îlots semblent reproduire le schéma d'organisation qui prévalait dans l'organisation du second village gaulois de l'Île de Martigues déserté brutalement à la fin du II^e s. av. J.-C. Ainsi au nord, l'îlot E paraît découpé en maisons à pièce unique, appuyées dos-à-dos de part et d'autre d'un mur aveugle. Sur d'autres îlots (îlot C en particulier), le découpage interne de l'habitat, plus complexe, est sans doute le résultat de transformations intervenues au cours des cinq siècles d'occupation antique du site.

Evidente du point de vue de l'agencement du bâti, cette évolution est également visible dans les murs eux-mêmes, qui font souvent l'objet de reprises, réfections ou récupérations. Leur mode de construction témoigne aussi d'une évolution importante des techniques architecturales. Aux constructions, faites de moellons bruts ou à peine équarris montés exclusivement à la terre, qui caractérisent surtout les structures d'habitat les plus anciennes (I^{er} s. av. J.-C.), succèdent des murs de pierres maçonnés au moyen d'un mortier de chaux de fabrication locale, notamment composé de coquillages broyés. Ces derniers sont parfois recouverts d'un enduit peint, parfois polychrome et décoré, qui, avec l'adoption de nouveaux matériaux (briques et tuiles de terre cuite, plaques de marbre), témoignent de l'influence de l'architecture romaine sur ce site.

2.3.3.3 – Des bâtiments à caractère public

Pour être prédominante, la fonction domestique et résidentielle des structures mises au jour sur le site de Tholon n'est pas exclusive d'autres activités ou domaines dont témoignent aussi quelques vestiges importants. À peine entamée, l'étude de Tholon permet de mettre l'accent sur quelques-uns d'entre eux.

Si les données en notre possession ne permettent pas encore de distinguer par phase les grandes étapes de l'occupation de cette agglomération, on relève que l'évolution du bâti ne concerne pas seulement l'agencement interne des îlots, mais touche plus profondément l'organisation de l'agglomération et la fonction des bâtiments. Le meilleur exemple nous est fourni dans la partie sud-ouest du site où l'on voit l'extrémité de la rue 4 être barrée par une puissante maçonnerie. Outre la largeur du mur concerné (0,80m), bien supérieure à l'emprise habituelle des autres constructions (0,50m en moyenne), son mode de construction à la chaux et surtout la présence présumée en son sein de plusieurs dés en pierre de taille servant de support à des colonnes nous incitent à y voir un élément de bâtiment public. À l'évidence, il rompt le caractère régulier

de l'organisation urbaine initiale, qui plus est dans un secteur du site qui borde à l'ouest la voie principale de l'agglomération (fig. 7).

Les plus remarquables ont trait à la fonction collective et peut-être non domestique que paraît remplir, au-delà de la rue 1, une vaste zone septentrionale. On doit d'abord mentionner une grande maie de pressoir en pierre, trouvée lors de travaux d'aménagement réalisés immédiatement au nord des limites du terrain de fouilles et qui signale la présence d'une huilerie dans ce secteur. Malgré l'absence de contexte précis, on est sans doute ici dans un secteur de l'agglomération consacré non pas exclusivement à un habitat résidentiel, mais au moins en partie à des activités de transformation agricole. On se trouve peut-être dans un cas proche de celui de Pignans dans le Var, où plusieurs habitations pourvues d'installations viticoles étaient regroupées le long de la voie structurant l'agglomération à la sortie de celle-ci (Borréani, Brun 1997, p.108-110).

C'est surtout la découverte de bassins bétonnés en bordure du littoral actuel, qui attire l'attention. Pas moins de cinq bassins contigus de dimensions très différentes et plus ou moins bien conservés ont été mis au jour au nord-est et en contrebas de la partie aujourd'hui visible du *cardo* oriental. Couvrant une superficie estimée à plus de 100 m² et bâtis sur une aire aménagée à même le terrain naturel de marne, qu'elle entaille profondément, ces édifices montrent une grande homogénéité constructive qui renforce l'hypothèse d'un fonctionnement commun au sein d'une vaste structure probablement collective. Ils sont en effet tous construits au moyen de pierres brutes de taille, liées à la terre et recouvertes d'un premier enduit de chaux plus ou moins bien conservé. À l'origine un béton de tuileau hydraulique particulièrement soigné enduisait la totalité des parois intérieures de ces bassins. Il n'est bien préservé qu'au niveau des sols et de la base des murs. À leur raccord, il forme systématiquement un boudin à pan coupé rouge brique car beaucoup plus riche en tuileau, caractéristique des structures antiques destinées à accueillir des liquides. Le mode d'utilisation de ces bassins de superficies et capacités inégales nous échappe encore largement, mais implique en tous cas une communication entre eux par le biais de conduites faites en tuiles ou grâce à de larges ouvertures, en forme de porte, pratiquées dans les parois. Le grand bassin central, dont le sol de béton nettement plus bas que les autres se trouve au niveau actuel de l'étang, apparaît au moins dans une phase initiale comme le réceptacle de tous les autres (fig. 8).

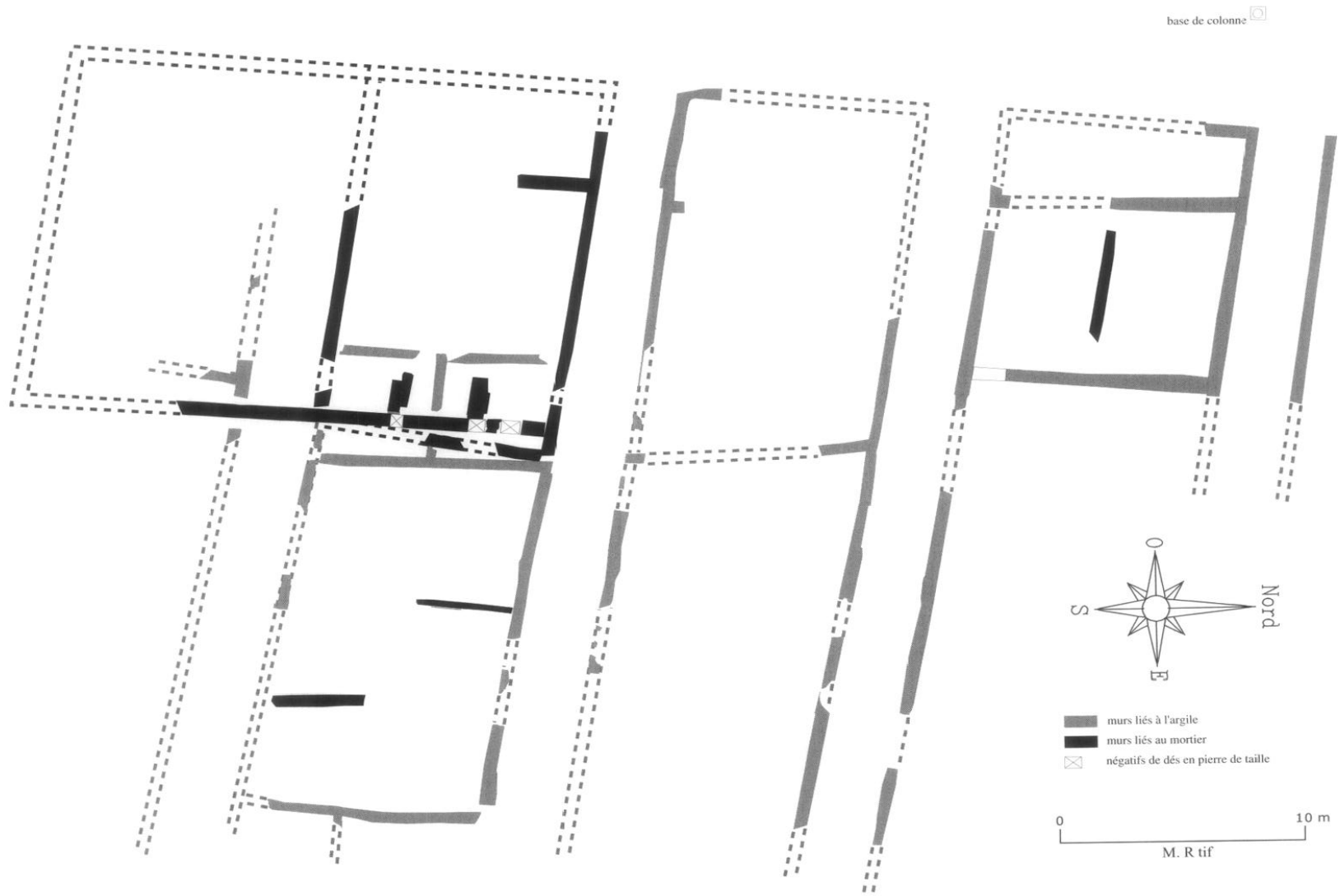


Fig. 7. Relevé en plan des structures bâties dans la partie ouest du site (DAO M. Rétif).



Fig. 8. Le grand bassin central (III) vu vers le sud-ouest (Photo J. Chausserie-Laprée).

L'environnement, la taille et l'agencement particulier de ces bassins qui ne sont pas disposés en batterie et ne paraissent pas associés à d'autres structures clairement identifiées, ne laissent pas de nous interroger sur leur fonction. Si naturellement, la proximité de l'étang nous a d'abord conduit à privilégier l'hypothèse de bâtiments liés à l'exploitation des richesses halieutiques du plan d'eau, tels des viviers à poissons, des bassins de salaison ou à *garum*, la non-conformité de ces bassins avec les modèles connus en Méditerranée de telles installations nous a orientés vers une fonction plus banale de citernes d'eau douce.

Encore très imparfaitement reconnu, ce complexe est situé à quelques mètres de la source d'époque moderne, dite de l'Arc, probablement aménagée selon le principe du

griffon, avec deux bassins accolés qui permettent le captage et la conservation de l'eau qui sourd du substrat de marne. Bien que peu attesté en Provence, ce principe de captage peut avoir été mis en œuvre également pour l'antiquité sur une grande échelle, au sein de ce vaste ensemble de bassins en partie détruit par le recul du trait de côte et la remontée du niveau de l'eau.

Les travaux d'exploration sous-marine entrepris au cours de l'année 2001 par l'équipe de B. Maillat sous le plan d'eau de l'étang ont d'ailleurs révélé dans le même secteur, à 15 m de la rive, une construction antique immergée sous 1,40 m d'eau, à l'orientation et aux dimensions (5 m de long pour 1,70 m de large) comparables aux bassins mis au jour à terre. Son comblement, fait d'une grande quantité de mobilier de toutes sortes, ne permet pas de le dater précisément.

Les mêmes recherches ont permis de découvrir à 35-40 mètres au large de la rive actuelle un alignement de pierres immergées associé à des pieux en bois, d'axe nord-sud, parallèle à la côte. S'étalant sur 5 à 7 m de large, cette construction a été suivie sur une longueur de 40 m, en deux tronçons distincts séparés par une trouée centrale de 5 m. Plusieurs empilements de blocs discontinus laissent penser à un prolongement vers le nord de ce que l'on peut appeler provisoirement une digue. À son extrémité sud, cette structure forme un angle droit avec un brise-lames de gros blocs, qui prolonge l'éperon rocheux visible à terre et protège le littoral des vents d'est et sud-est. Face à la source de l'Arc, une seconde construction de blocs, elle aussi perpendiculaire à la côte, a enfin été repérée sur 30 m de long sans liaison apparente avec la première digue (fig. 6). Au vu de ces premières explorations, il est clair que l'on se trouve en présence de structures de type public visant à l'aménagement et à la protection de la zone littorale et portuaire d'une agglomération antique dont près d'un demi hectare se trouve aujourd'hui submergé¹².

Pour revenir à la zone des bassins, ce secteur du site connaît comme la partie résidentielle de l'agglomération, une importante évolution du bâti dès le Haut Empire, marquée en particulier par de nombreux réaménagements intérieurs (réparation des sols de béton, réfection des

¹² Nous remercions ici B. Maillat de nous autoriser à livrer les premiers résultats préliminaires et inédits de recherches qui devraient renouveler non seulement notre perception du site de Tholon, mais apporter aussi des repères importants pour la connaissance des paléoenvironnements littoraux de la région. En ce qui concerne la datation de ces structures immergées, nous restons dans l'attente de datations par le radiocarbone demandées pour trois pieux de bois trouvés à la base des massifs de pierres.



Fig. 9. Deux sols d'habitat successifs du Bas-Empire dans l'emprise du grand bassin central. Vue vers le sud (Photo M. Rétif).

enduits, modification des communications entre les bassins). À une période encore indéterminée, durant l'antiquité tardive, elle se traduit surtout par l'abandon de la fonction initiale des constructions et leur transformation en structures d'habitat domestique. Au moins deux états distincts sont perçus dans l'occupation du grand bassin central (fig. 9) avant un nivellement et comblement volontaire définitif qui n'intervient pas avant la première moitié du V^e siècle.

Ces dernières opérations sont à l'origine de la découverte dans le remplissage du bassin le plus méridional (bassin V) d'une grande stèle funéraire en pierre de La Couronne, comportant une inscription de belle facture gravée sur l'une des deux faces principales de ce fût quadrangulaire. Courant sur trois lignes et d'une lecture sans équivoque, elle honore la mémoire d'une femme, Monisata, fille de Monisatus.

Cette inscription funéraire du Haut Empire (datée probablement de la première moitié du I^{er} s. ap. J.-C.), la seule connue à ce jour dans l'environnement de Tholon, mentionne dans une formulation connue le nom, à ce jour

inédit, d'une femme pérégrine portant le même nom que son père, probablement lui-même d'origine gauloise. Une telle découverte, qui en annonce peut-être d'autres et doit être rapprochée des deux inscriptions de Saint-Pierre relatives à des pérégrines, apporte en tous cas un démenti à la rareté de l'onomastique pérégrine sur le territoire de *Maritima* (Chastagnol 1990, p. 582)¹³.

Pour la première fois, le site de Tholon livre ainsi la preuve de l'existence d'une nécropole associée à l'agglomération sans que l'on puisse encore ni la localiser, ni en déterminer les éventuelles extensions liées au développement de l'agglomération.

Dans cette présentation succincte de toutes les données pouvant éclairer l'environnement funéraire ou religieux de ce site, deux découvertes isolées méritent tout de même d'être signalées. Tout d'abord, la mise au jour fortuite en 1998, à 300m au nord du site, en un lieu dénommé boulevard de Tholon, d'une applique en bronze appartenant à un élément de l'équipement militaire romain (ceinture,

¹³ Voir à ce sujet la contribution de Jacques Gascou *infra* p. 195-198.

fourreau d'épée ou de poignard, attache d'un vêtement etc...). Cette applique porte un décor tout à fait remarquable montrant l'empereur en visite sur le champ de bataille ou au camp de la légion, en train de haranguer, assis sur son cheval, trois soldats porteurs d'enseignes (drapeaux, vexillum, trophées) (fig. 10). Cette pièce porte à l'exergue l'inscription *EXERCITUS GERMANICUS* à savoir, « Armée de Germanie ». Il s'agit de la réplique, sans doute obtenue par surmoulage, du droit d'un sesterce en bronze d'Hadrien (type BMCRE n° 1679) émis entre 134 et 138 ap. J.-C., à la gloire de l'empereur, vainqueur des Germains. Malgré l'absence apparente de références pour ce type de matériel, on peut imaginer qu'il s'agit d'un objet ayant appartenu à un ancien légionnaire romain ayant servi en Germanie et retiré à Martigues. Compte tenu du lieu de découverte de cette applique, où ne subsiste apparemment aucune structure antique bâtie, pourquoi ne pas y voir en outre un objet ayant appartenu au mobilier d'une tombe détruite dans ce secteur proche de la ville antique ?

D'un autre ordre est la mise au jour dans une construction moderne, située au pied de la colline de Touret de Vallier, de la base moulurée d'un petit autel en grès portant une inscription dont seule la dernière ligne, comportant la formule très courante « VSLM », est conservée¹⁴. Il s'agit donc d'une inscription votive, dédiée à une divinité quelconque, mais pour laquelle on ne peut en revanche attribuer aucune datation précise. Elle signale en tout cas la présence d'un lieu de culte privé ou public, dans l'agglomération

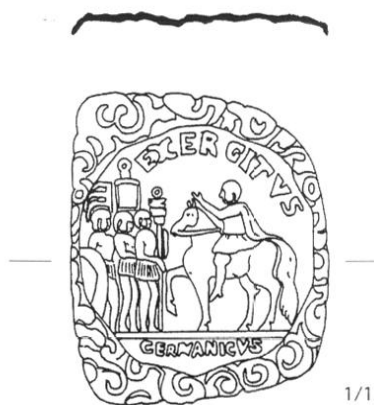


Fig. 10. Applique en bronze trouvée à proximité du site de Tholon (Dessin M. Rétif).

¹⁴ Nos remerciements vont à M. et Mme Maige, propriétaires de l'autel, qui nous ont confié cet objet pour étude.

mération ou non loin de celle-ci, si l'on admet que cet autel mis au jour 300 mètres au sud de Tholon doit être rattachée à l'occupation de cette agglomération.

2.4 – LA VALLÉE DE SAINT-PIERRE/SAINT-JULIEN

Très différente à la fois du point de vue du paysage, de la nature des sols et du substrat néolithique et protohistorique qui est ici très fort, la vallée de Saint-Pierre/Saint-Julien forme à l'extrémité de la chaîne de la Nerthe, une vaste dépression de 800 hectares de superficie débouchant sur la mer, dont l'occupation du Haut Empire s'organise d'une manière assez proche de celle de la zone nord. Bien qu'elle lui soit intimement liée, elle constitue par ailleurs un ensemble géographique relativement homogène nettement séparé de la bande côtière, consacrée en priorité à l'exploitation des carrières de pierre.

Selon une répartition topographique évidemment dissemblable, on y retrouve comme dans les collines bégudiennes une agglomération, une *villa maritima* associée à des équipements portuaires et un ensemble de *villae* de plaine ou de plateau auxquelles sont liés de nombreux petits établissements annexes. Couvrant toute l'étendue de cette dépression fertile, il y a là tout un réseau de lieux d'habitat, de production et d'échanges, les plus importants étant tous accompagnés de leurs espaces funéraires, dont la remarquable cohérence repose en partie sur les relations privilégiées qu'entretenaient *vicus* et *villae*, en tout cas durant le Haut Empire. L'espace de la vallée est divisé en deux grandes unités d'inégales superficies drainées par les ruisseaux du Grand Vallat à l'est, de La Réraille à l'ouest. Cette division se retrouve dans la bipolarité que l'on observe dans l'occupation du territoire à partir du changement d'ère : d'une part une zone orientale centrée sur la *villa* de Saint-Julien, qui s'installe au début du I^{er} s. ap. J.-C. au pied du petit *oppidum*, abandonné depuis peu, de « la Dent du Loup » ; d'autre part un bassin occidental où domine la butte de Saint-Pierre, siège d'un important *oppidum* gaulois dont l'habitat aggloméré persiste et s'amplifie durant le début du Haut Empire. Un dernier ensemble topographique est formé par la zone littorale qui, à l'extrême ouest, constitue le débouché sur la mer de cette vallée. La *villa maritima* de Senèmes, alimentée par l'aqueduc de Font de Maure et régissant sur le port des Laurons, joue ici un rôle essentiel durant toute l'antiquité.

2.4.1 – La *villa* de Saint-Julien-les-Martigues

Parmi les sites ruraux de la partie orientale de la dépression, le mieux connu et sans doute le plus remarquable est la *villa* de Saint-Julien-les-Martigues, fouillée de 1974 à

1985 par Lucien Rivet et son équipe (Rivet 1993). Etablie dans la partie orientale du bassin de Saint-Pierre/Saint-Julien, cette *villa* est occupée des années 25-30 au milieu du VI^e siècle ap. J.-C. Repérés sur 2 000 m², les bâtiments se développaient sur une superficie initiale bien plus grande. Cet établissement rural s'organise autour d'une grande cour (25 x 12 m) encadrée par une galerie à portiques et présente 4 ou 5 grands corps de bâtiments dont seuls ceux situés au sud et au sud-est ont été entièrement reconnus.

Durant une première grande phase d'occupation (I^{er}-III^e siècles) et malgré de multiples transformations et remaniements du bâti, le domaine réunit espaces liés à l'exploitation du terroir, en particulier des installations oléicoles, et constructions résidentielles parmi lesquelles une salle de réception mosaïquée et un ensemble thermal dont l'ampleur va en s'accroissant. La seconde phase (IV^e-VI^e siècles) correspond à un habitat paysan plus indifférencié, hameau plutôt que village, pourvu d'installations plus réduites et précaires qui traduisent malgré tout le maintien d'une exploitation agricole durant tout le Bas Empire (Rivet 1993).

Pour l'étude de ce site, on ne peut faire abstraction du mausolée monumental en pierre de La Couronne, qui se trouve aujourd'hui encastré dans le mur nord de la chapelle actuelle de Saint-Julien (fig. 11).

Construit au début de notre ère, ce bâtiment, de plan quadrangulaire à l'origine, présente un bas-relief remarquable mettant en scène huit personnages : il montre sur l'une de ses faces, la seule conservée, une scène familiale à caractère funéraire représentant au centre, un couple et deux jeunes enfants, entourés de deux personnages en toge, probablement les fils aînés, et de deux soldats, l'un en cotte de maille, l'autre en tunique courte. Après bien des controverses sur sa position originelle, on admet aujourd'hui que ce mausolée est bien en place sur cette éminence qui surplombe la *villa*, curieusement aux confins des territoires des trois communes actuelles de Martigues, Châteauneuf-les-Martigues et Sausset-les-Pins. Par sa date de réalisation, le premier tiers du premier siècle de notre ère, on peut penser qu'il honore le premier maître et fondateur du domaine résidentiel et agricole de Saint-Julien. Malgré son caractère lacunaire et dégradé, on peut restituer à cet édifice des proportions proches du célèbre mausolée des Julii à Glanum.

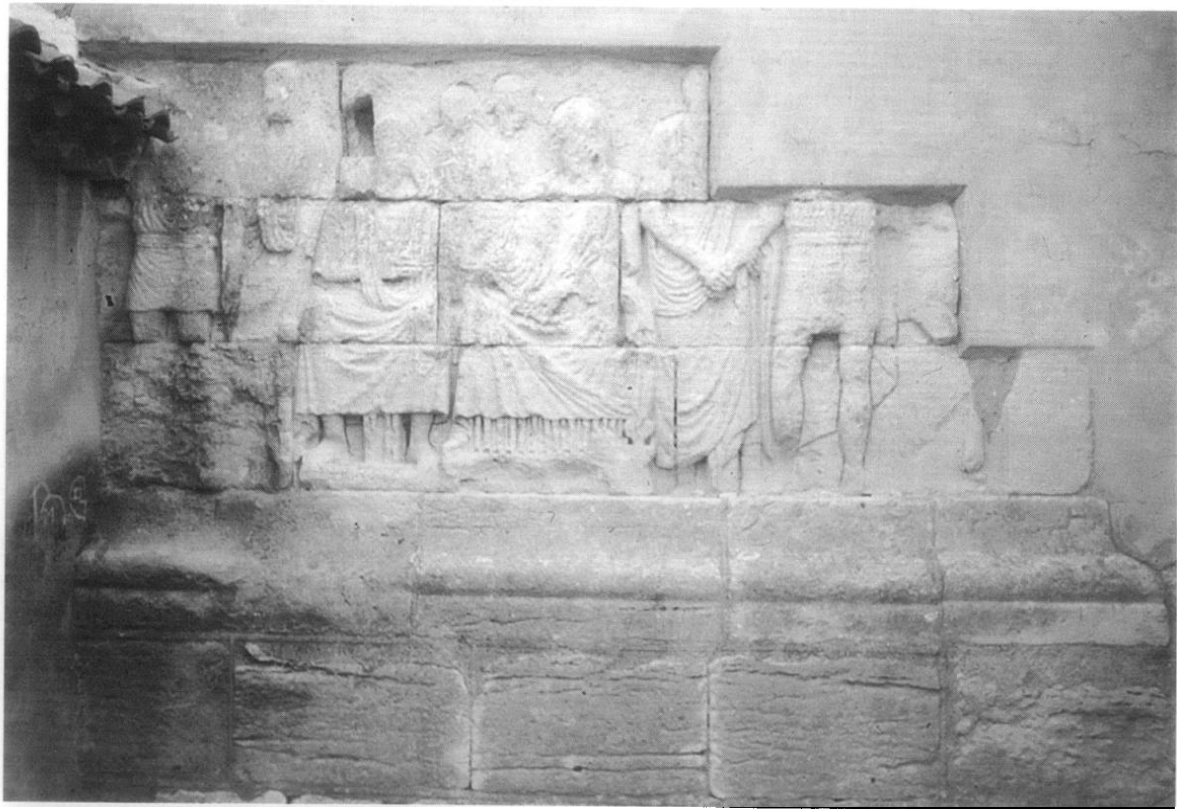


Fig. 11. Parement nord du mausolée de Saint-Julien les Martigues (Photo J. Chausserie-Laprée).

Le sujet comme la technique de sculpture employée sur ce bas-relief – celle du cerne soulignant les contours – rattachent même ce panneau à l'œuvre d'un probable atelier itinérant de tailleurs de pierres et sculpteurs provinciaux œuvrant dans la basse vallée du Rhône.

A travers ce monument, on trouve à l'extrémité orientale de la vallée, l'expression de la romanisation de Martigues, qui se traduit d'abord par l'intégration des élites locales dans un nouveau système politique et social. La présence dans cette vallée de citoyens romains n'est d'ailleurs pas un phénomène propre à Saint-Julien, comme le signale l'inscription du mausolée de Saint-Pierre. Pour Saint-Julien, A. Roth-Congès (1993, p. 394) interprète cette représentation dans le cadre de la déduction arlésienne de 45 av. J.-C. et propose de voir dans le personnage en toge honoré ici un indigène de haut rang admis à résider dans une colonie romaine aux côtés des vétérans.

2.5 – L'AGGLOMÉRATION DE SAINT-PIERRE-LES-MARTIGUES

Relativement mal perçue jusqu'à ces dernières années, l'occupation gallo-romaine de Saint-Pierre est aujourd'hui mieux connue à la suite des fouilles programmées entreprises de 1998 à 2001 sur le sommet de la colline et sur son flanc méridional. Elles montrent clairement que l'on est ici en présence d'une agglomération dite secondaire, restée jusqu'à présent anonyme (fig. 12).

Occupée sans interruption depuis la deuxième moitié du VI^e s. av. J.-C., cette agglomération indigène de plusieurs milliers d'habitants semble avoir été épargnée durant tout l'Âge du Fer par tous les épisodes militaires ayant opposé dans la région les Gaulois aux Grecs de Marseille, puis à l'armée romaine. Bénéficiant probablement d'une position économique et politique particulière, peut-être liée à l'existence des carrières littorales de pierres de la zone toute proche de La Couronne-Carro-Ponreau, l'*oppidum* de Saint-Pierre connaît en effet son plus grand dynamisme durant la période d'exploitation présumée la plus active de ces carrières, entre le milieu du II^e s. av. J.-C. et la première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. Loin d'être abandonné ou de tomber en récession comme la plupart des autres sites fortifiés de la région, Saint-Pierre montre même d'abord autour du changement d'ère une ultime phase d'expansion de l'habitat aggloméré. Dans le respect de l'organisation et des alignements protohistoriques antérieurs, on assiste à la reconstruction de la plupart des habitations qui se voient pourvues de matériaux de meilleure qualité (pierres de taille en calcaire rose de La Couronne pour les seuils et les piédroits de porte, toitures de tuiles) pour des configura-

tions domestiques évoluées (création d'étages, maisons à deux pièces). C'est aussi la période durant laquelle le développement extra-muros de l'habitat vers le sud, initié au moins dès le V^e s. av. J.-C., montre son expansion maximale.

Mieux encore, la destruction qui frappe une bonne partie de l'habitat aggloméré intra-muros au cours de la première moitié du I^{er} siècle, probablement sous le règne de Tibère, ne met pas un terme à l'occupation antique de la butte. Celle-ci est ensuite le siège d'édifices et aménagements dont la destination renvoie à une utilisation artisanale publique, religieuse et funéraire de la partie haute du site, alors que son extension méridionale paraît vouée à une fonction d'habitat jusqu'à la fin du I^{er} siècle.

2.5.1 – L'habitat aggloméré intra-muros

L'analyse du plan de l'habitat mis au jour au terme des dernières fouilles permet de délimiter plusieurs quartiers distincts au sein de cette agglomération, qui sont définis par rapport aux axes principaux de circulation. Les investigations que nous avons menées ont permis de déterminer précisément sur le sommet de la butte le tracé et la rencontre de trois axes majeurs d'utilisation charretière de cette partie sommitale du site :

- la rue 100 d'orientation nord-sud qui apparaît comme l'épine dorsale de la partie septentrionale de l'agglomération ;
- la voie 107 d'axe est-ouest, qui constitue son prolongement direct sur le sommet du site vers le couloir d'accès 201 à la partie méridionale de l'agglomération bâtie hors les murs ;
- la rue 103, également de direction est-ouest, qui s'ouvre sans doute sur une porte percée dans la fortification orientale.

Héritage de l'organisation gauloise qui ne connaît pas à l'intérieur des remparts d'évolution notable, cinq ensembles bâtis cohérents peuvent être définis pour la période augustéenne:

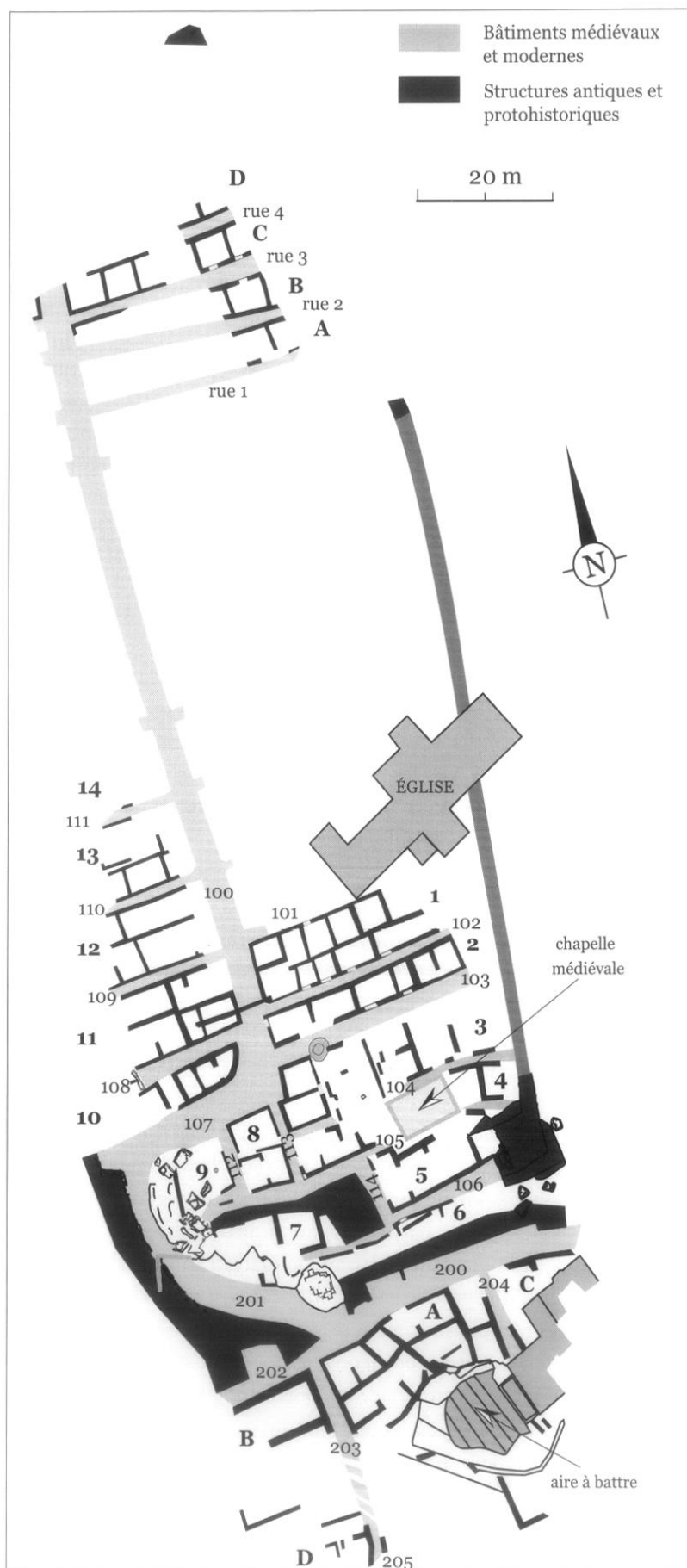
1 – À l'est et au nord-est, de chaque côté de la chapelle actuelle, s'étendent des îlots simples ou doubles séparés par des ruelles très étroites, qui viennent s'appuyer à l'ouest sur la rue majeure du site, la voie 100. Ce vaste quartier, limité au sud par une autre voie charretière, la rue 103, occupe une large bande en forte pente vers le nord. Il n'est pas circonscrit à l'est où il doit s'appuyer contre l'enceinte.

2 – À l'ouest de la rue 100, un second quartier symétrique du premier, se développe sur une superficie reconstruite, relativement restreinte, de près de 500 m². Il est cir-

Fig. 12. Plan général de l'habitat protohistorique et gallo-romain de Saint-Pierre-les-Martigues.

conscrit au sud par l'esplanade sommitale formée par la rencontre des voies 100 et 107, à l'ouest par une ligne aujourd'hui discontinuée de blocs calcaires erratiques qui marquent une forte rupture de pente et signalent sans doute la ligne de séparation entre la zone d'habitat et l'espace extra-muros. Cet ensemble se décompose en îlots simples ou doubles d'habitations (îlots 10 à 14) distribués par d'étroites voies de circulation (rues 108 à 111). Faisant le pendant presque exact du quartier défini précédemment, il est fini au sud par une rangée simple de petites cellules d'habitation, l'îlot 10, dont la caractéristique la plus remarquable consiste dans la configuration arrondie de l'extrémité orientale à la jonction des voies 100 et 107.

Leur rencontre au sommet de l'*oppidum* définit une esplanade relativement grande de plus de 150 m², où viennent se greffer les voies secondaires 112 et 113 d'axe nord-sud ainsi que la rue 103 mentionnée plus haut. L'importance de l'esplanade sommitale se manifeste en tout cas dans les installations remarquables que reçoit, sans doute au début du I^{er} s. ap. J.-C., aussi bien l'extrémité occidentale de la rue 103 que la façade arrondie de l'îlot 10. La première se voit en effet pourvue de l'aménagement d'un portique bordant les façades opposées des îlots 2 et 3, comme le laisse supposer l'existence de 5 supports de pilastre taillés en pierre de La Couronne, espacés de manière apparemment à peu près régulière (1,40 m d'écart pour ceux qui bordent l'îlot 3). Ce dispositif pourrait correspondre à une couverture partielle de la voie 103. On doit peut-être le rapprocher de la mise en place d'une grande base monolithe (L = 1,05 m x l = 0,80 m) également en pierre de La Couronne qui, à la rencontre des rues 100, 103 et 107, sert apparemment de socle à une superstructure (colonne, statue ?) et exprime



en tout cas une volonté de monumentalité, en un lieu stratégique de l'agglomération.

La voie 107, à l'ampleur exceptionnelle de 5 à 6 mètres de large, constitue en outre l'aboutissement d'une véritable entrée de village. Elle se trouve au débouché d'un couloir d'accès en partie taillé dans la roche, la voie 201 qui relie les quartiers méridionaux extra-muros au cœur de l'habitat, installé sur le haut de la butte.

3 – Immédiatement au sud de cette voie 107, un troisième ensemble peut sans doute être identifié dans les îlots 8 et 9, distribués par les rues 112 et 113 qui sont, avec la voie 114, les seuls axes secondaires d'orientation nord-sud de cette partie du site. En ce qui concerne les îlots, ils se distinguent surtout par leur morphologie compacte, très éloignée des profils allongés adoptés par tous les autres îlots de l'*oppidum*.

L'ensemble du secteur, qui se trouve limité au sud par un mur de terrasse très massif, ne conserve pas de vestiges en place de la phase d'utilisation augustéenne de cette agglomération. Nombre de constructions apparaissent en effet ici spoliées des strates et maçonneries correspondant à la période couvrant les II^e et I^{er} siècles av. J.-C. jusqu'au début du I^{er} s. ap. J.-C. On ne sait si l'on doit mettre en relation cette pratique avec la mise en place des bâtiments gallo-romains qui surmontent en plusieurs points cet ensemble ou si elle correspond à la fréquentation moderne et contemporaine de la butte.

4 – Au sud-est, on retrouve un système bâti plus traditionnel qui adopte l'orientation générale est-ouest de l'ensemble de l'agglomération. Il se compose de deux îlots d'habitation différents, les îlots 3 et 4, séparés par la rue secondaire 104 et limités à l'est par la fortification, sur laquelle ils viennent, semble-t-il, s'appuyer directement. Les vestiges correspondant à cette phase d'occupation sont ici encore imparfaitement reconnus, soit en raison de la limite donnée à notre décapage, soit à cause de la présence de constructions gallo-romaines ou médiévales les recouvrant. Ces dernières et en particulier une probable chapelle occupent la petite butte qui couronne le plateau sommital et occultent ainsi une grande zone centrale de cet ensemble bâti. Il se trouve circonscrit au sud par la longue rue 105 dont le tracé peu rectiligne doit épouser une ligne de fortification archaïque qui, en l'état actuel du décapage, n'apparaît presque nulle part de façon évidente.

5 – Marquant la rupture de pente méridionale de la butte de Saint-Pierre, ce rempart primitif se trouve surmonté en maints secteurs par des vestiges d'habitations du second Âge du Fer et du début du I^{er} s. ap. J.-C., qui s'or-

ganisent peu ou prou selon un schéma général proche de celui qui a été observé pour les ensembles bâtis décrits ci-dessus. À une époque encore indéterminée, ils traduisent ici un agrandissement de l'agglomération marqué par la mise en place de deux nouvelles lignes d'habitations à pièce unique orientées selon des axes est-ouest parallèles aux courbes de niveau.

Au total on peut distinguer trois îlots ou fragments d'îlots et deux voies de circulation. Au nord, les îlots simples 5 et 7, séparés par la rue nord-sud 114 sont constitués de maisons dont la très grande diversité de dimension et de format est due pour l'essentiel à l'adaptation de l'habitat à la structure préexistante très forte qu'il surmonte. De l'îlot 6 et de la voie 106, au sud, on ne saisit à vrai dire que des lambeaux de vestiges, épargnés par les excavations incontrôlées qui ont détruit cette partie du site en 1984.

L'élément le plus remarquable de cet ensemble méridional concerne l'extrémité ouest de l'îlot 7 qui s'appuie sur une tour quadrangulaire centrale de la fortification archaïque, ce secteur montre pour la période du changement d'ère l'aménagement d'une vaste aire encaissée, située au carrefour de la voie 106 et du couloir d'accès 201. Du fait des travaux liés à l'exploitation de carrières modernes toutes proches qui ont détruit les niveaux de circulation correspondants, on ne peut certifier, bien qu'elle soit probable, la contemporanéité de cet aménagement avec la période ultime de l'utilisation de ces axes de circulation. Occupant partiellement un fond de carrière antique, cette aire s'appuie au nord contre un puissant mur terrasse qui reprend le tracé de la muraille primitive. Sa construction se caractérise par l'emploi dans son parement de plusieurs blocs quadrangulaires en pierre de taille, extraits des carrières de calcaire rose de La Couronne, qui dans la partie médiane de la paroi forment un pilastre monumental à la fonction architecturale incertaine (fig. 13). Les fouilles ont montré un usage différencié de cet espace exploré sur plus de 30 m² : à l'ouest, une zone réservée aux activités domestiques (travail du cuir et des textiles) et culinaires (banquette, foyers) ; à l'est, la terrasse révèle une fonction d'aire de stockage alimentaire caractérisée par la présence de plusieurs structures excavées de forme circulaire qui signalent soit des emplacements de grands dolia, soit la fosse d'un silo enterré (fig. 14). Si la relation de cet espace avec les structures environnantes (couloir d'accès, fortifications, îlots 5 et 6) échappe encore, le repérage au sol d'un alignement de supports de poteaux, parallèle au mur de terrasse nord, apporte des indications sur l'architecture et le sys-



Fig. 13. Façade sud du mur de terrasse, comportant un pilastre fait de blocs taillés en pierre de La Couronne (Photo J. Chausserie-Laprée).



Fig. 14. Structures de stockage alimentaire installées sur le sol d'une terrasse aménagée à l'extrémité ouest de l'îlot 7 (première moitié du I^{er} s. ap. J.-C.) (Photo J. Chausserie-Laprée).

tème de couverture d'un édifice qui apparaît ainsi pourvu d'un portique médian¹⁵.

2.5.2 – La fortification et la voie d'accès

La marque essentielle de cette extension de l'habitat consiste dans l'édification d'une nouvelle muraille qui protège ce côté méridional du village, à peine 10 m au sud de la fortification primitive. Suivi sur plus de 60 m de longueur, le nouveau mur d'enceinte est constitué de deux portions de courtine distinctes, réparties de part et d'autre de la voie d'accès au sommet de l'agglomération, dont l'ouverture et le tracé dépendent d'un important affleurement du rocher calcaire. Il est mis en place à une date encore indéterminée du second Âge du Fer et régit apparemment l'organisation de la partie méridionale de l'habitat jusqu'à l'abandon définitif de toute occupation du site antique. Bien qu'à peine ébauchée, l'étude de cet ensemble montre un fonctionnement particulièrement actif durant la phase du Haut Empire et indique, mieux encore que pour l'habitat, le dynamisme de ce *vicus*. Les deux tronçons de la muraille sont très inégalement conservés.

2.5.2.1 – Le tronçon oriental

On peut en suivre le développement sur une longueur de 27 mètres entre deux monuments de protection, un bastion quadrangulaire à l'est¹⁶, une tour de plan presque carré à l'avant du corridor qui, à l'ouest, permet d'accéder au sommet du site et sur laquelle nous reviendrons. Dans l'attente d'une exploration stratigraphique méthodique de cet ouvrage, on peut déjà assurer qu'il s'agit d'un mur à parement multiple formé principalement de deux maçonneries accolées l'une à l'autre dont l'ampleur totale, relativement irrégulière, oscille de 2 à 3,20 m de large. Ce sont toutes les deux des constructions très massives jouant

¹⁵ Outre de nombreuses tuiles (*tegulae* et *imbrices*), on rencontre dans la couche de destruction de cet ensemble plusieurs fragments de dalles sciées en calcaire, habituellement présentés comme indicateurs de la couverture de bâtiments à caractère public. Les indices chronologiques recueillis sur le sol d'abandon de cette aire sont relativement peu précis en l'absence de numéraire bien daté. Parmi les quelques pièces de bronze trouvées dans ce secteur, un petit bronze tardif à la tête casquée, de datation mal fixée provient de ce secteur. Le mobilier céramique (amphore Cos, céramique à parois fines, grise de Vaison, sigillée arétine et sud-gauloise) et métallique (pendentif de phalère de harnais) nous indique une occupation et un abandon de la première moitié ou du milieu du I^{er} s. ap. J.-C.

¹⁶ Cet élément reconnu sur une longueur de 5 m forme une avancée en saillie d'1,20 m environ par rapport à l'alignement de la courtine. Assimilable à une tour, ce redent protège une portion de la voie longeant la muraille qui à cet angle sud-est du site aboutit peut-être à un carrefour avec la voie nord-sud reliant Martigues à La Couronne.

d'abord le rôle de mur de soutènement englobant des éléments plus ou moins importants de rocher natif qui affleure çà et là dans le substrat de marne miocène.

Pour la période qui nous concerne, cette portion de la muraille, conservée sur près de 3m de haut, montre au moins deux phases de remontage sur le même alignement d'origine protohistorique. La première révèle l'emploi de blocs de grandes ou de très grandes dimensions (jusqu'à 1 m de côté) pour la face extérieure de la maçonnerie. Disposées tantôt en carreau, tantôt en boutisse, les moellons sont, comme pour le parement primitif, très solidement assujettis à l'argile et recouverts d'un enduit exceptionnellement épais (1 à 2 cm) et solide, de couleur claire, presque blanche¹⁷. À cette phase de reconstruction doit être associée un important glacis de pierres noyées dans une terre argileuse grise très compacte, qui se développe au sud de la courtine sur une largeur de trois mètres et forme un talus atteignant plus de 1,50 m de haut au pied du parement. Ce talus volontaire, à la vocation encore indéterminée, contient en abondance des tuiles prises dans le comblement du glacis. Un ultime remontage de ce doublage intervient au cours du I^{er} s. ap. J.-C. Caractérisé par une reconstruction de l'ensemble de l'appareil, il utilise à nouveau de gros blocs disposés de manière moins soignée que précédemment, et assujettis au moyen d'un liant très meuble et peu cohérent de terre sombre. Le parement de cette portion haute présente de nombreuses petites lacunes dans l'appareil de pierres qui témoignent du caractère sommaire et rapide de cette ultime phase constructive¹⁸ (fig. 15).

2.5.2.2 – Le tronçon occidental

Le second tronçon de ce mur d'enceinte méridional situé plus à l'ouest se présente comme un dispositif lié à la voie d'accès à l'*oppidum* et surtout à la porte frontale qui est aménagée entre les deux tronçons de la fortification. C'est une maçonnerie très massive en forme de botte, dans laquelle l'état actuel de dégagement et de conservation de

¹⁷ Sous réserve d'analyse des sédiments, l'emploi de la chaux ne paraît ici attesté ni comme liant, ni comme placage mural.

¹⁸ À cette phase, on peut sans doute rattacher l'ensemble des maçonneries domestiques les plus récentes mises au jour au sud de ce mur d'enceinte. Là aussi on observe pour les bâtiments antiques les plus superficiels un mode de construction similaire où les pierres des murs ne sont pas liées à l'argile mais exclusivement à la terre meuble et offrent de ce fait une cohésion très médiocre. Sous réserve de confirmation stratigraphique, l'ultime fréquentation de cette partie sud du site peut être datée de la fin du I^{er} s. ap. J.-C. par plusieurs monnaies de l'empereur Domitien.



Fig. 15. Vue d'ensemble de la courtine orientale du rempart sud de l'agglomération de Saint-Pierre (Photo J. Chausserie-Laprée).

la muraille permet de différencier trois orientations et trois éléments distincts pour un même ensemble fortifié :

– au sud, dans le prolongement du tronçon de courtine précédent, le mur adopte un axe général est-ouest, suivi sur 18m de long, dont la morphologie est conditionnée par la présence très rapprochée de deux massifs de protection. Le premier, qui en constitue l'angle oriental, adopte une forme d'éperon trapézoïdal protégeant ce côté ouest de la porte de l'agglomération. Le second, distant d'à peine 6m et qui ne subsiste plus qu'en négatif, forme une tour de plan quadrangulaire à la fonction peut-être semblable au bastion oriental opposé.

– le parement nord de l'éperon d'angle montre une direction oblique sud-est/nord-ouest repérée sur une vingtaine de mètres, parallèle à l'orientation du rocher qui du côté opposé limite la voie d'accès. Cette section, en grande partie démantelée par les prélèvements modernes et contemporains, se poursuit vers le nord-ouest jusqu'à un affleurement rocheux encore recouvert par des déblais de carrière.

– au-delà, elle se raccorde avec une dernière portion de muraille, courtine d'axe nord-sud, permettant sur une longueur de 7 m d'accompagner le virage qui, à peine plus loin dans le couloir terminal, aboutit à l'esplanade du village haut (rue 107)¹⁹.

On retrouve dans ce tronçon occidental la même succession dans les étapes visibles de construction et de remontage de la muraille que pour le premier tronçon occidental. L'ultime reconstruction élevée en gros blocs grossièrement liés à la terre meuble, se caractérise spécialement par l'emploi de plusieurs modules très importants en pierre de taille de La Couronne (fig. 16).

2.5.2.3 – La voie d'accès

L'un des principaux acquis des récentes campagnes de fouilles menées à Saint-Pierre consiste dans le dégagement

¹⁹ On notera le remploi dans cette partie du mur d'au moins sept stèles protohistoriques qui viennent compléter la série de monolithes du même type, principalement mis au jour dans l'environnement des tronçons orientaux des deux murailles successives de Saint-Pierre.



Fig. 16. Extrémité sud en forme d'éperon du tronçon occidental de la fortification protohistorique et gallo-romaine de Saint-Pierre (Photo J. Chausserie-Laprée).

du système de circulation qui depuis le sud permet de pénétrer dans l'agglomération. On distingue les deux rues 200 et 203, qui courent au pied des murs de l'enceinte méridionale et forment carrefour avec la voie d'accès proprement dite, la rue 201. Pour les deux premières, nos dégagements superficiels montrent qu'il s'agit d'espaces de circulation relativement amples, dont l'emprise dépend d'abord du profil de la muraille et de ses aménagements défensifs annexes (tours ouest, bastion oriental)²⁰. Quant à la voie 201, elle dessine un long couloir de plus de 40 m de long reliant la zone extra-muros à l'habitat haut. Sur une largeur d'environ 3,50 m, elle longe selon un axe oblique nord-est / sud-ouest le tronçon oriental de la muraille avant d'accuser une nette inflexion vers le nord dans une véritable tranchée dont le profil va en s'évasant au contact de l'esplanade supérieure 107 (fig. 17). Creusé au milieu d'affleurements calcaires très importants, l'encaissement de la

voie se trouve aujourd'hui sensiblement atténué non seulement à cause des prélèvements de pierres effectués sur pratiquement tous les blocs qui formaient à l'origine la protection naturelle de cet accès, mais aussi en raison des glissements de terrain et effondrements postérieurs à l'exploitation, qui ont touché ces rochers.

Sur l'ensemble du parcours de ces rues, la sédimentation apparaît relativement médiocre en raison de l'érosion des niveaux successifs de circulation, en particulier dans le couloir d'accès où la pente du terrain atteint près de 10 %. Partout les sols antiques des voies sont recouverts par d'épaisses accumulations de pierres provenant soit de la destruction de l'habitat du Haut Empire, soit de rejets volontaires issus des couches de découverte des carrières qui occupent ensuite cette partie du site.

En l'absence de fouille, les données concernant les niveaux de rue proviennent d'une part d'aménagements spécifiques superficiels touchant le revêtement et le mode de circulation, d'autre part de l'étude de la longue coupe longitudinale faite dans la voie 200 parallèlement au tronçon principal du mur d'enceinte sud (fig. 18). Se superpo-

²⁰ La largeur de la voie 200 est comprise entre 3m au niveau des tours et 5m le long de la courtine orientale. La voie 203 apparaît plus resserrée avec une largeur à peine supérieure à 2m au carrefour de l'entrée.



Fig. 17. Couloir d'accès au *village* haut. Vue depuis le nord (Photo J. Chausserie-Laprée).

sant presque directement à des niveaux de passage proto-historiques des V^e et IV^e s. av. J.-C., les sols de circulation du Haut Empire se caractérisent surtout par une utilisation charretière de la chaussée, qui est manifeste à travers les ornières et traces d'usure longitudinale observées en divers points des rues 200 et 201. Ces axes montrent aussi des dispositifs typiques de la voirie gallo-romaine, tels de véritables pavements empierrés de la chaussée ou la construction de trottoirs latéraux.

2.5.2.4 – Un monument d'entrée

Faisant pendant au caractère monumental de l'éperon qui protège l'entrée de l'agglomération, la tour quadrangulaire qui ferme à l'ouest la courtine orientale, au carrefour

des rues 200 et 201, montre toute l'importance accordée par les habitants à la protection et au signalement de cette zone stratégique de l'entrée de l'agglomération. Utilisant les ressources du substrat rocheux qui contraint fortement l'agencement de ces voies charretières, en particulier à leur croisement, les villageois y ont aménagé durant le Haut Empire un monument dont la fonction reste indéterminée. À l'extrémité ouest du grand mur de fortification méridional qui retient et stabilise tout l'habitat sommital, le rocher constitue une protubérance rectangulaire qui a gardé la marque de nombreux aménagements de caractère monumental et public. Côté est, l'établissement d'une véritable plate-forme a été entaillée dans le rocher et domine de plus d'un mètre le niveau de circulation de la voie 200. Les deux autres faces exposées, c'est-à-dire les côtés sud et ouest, montrent des traces d'aménagement qui allient extraction préalable de blocs en calcaire blanc et agencement d'éléments architectoniques en calcaire rose de La Couronne. La face méridionale conserve ainsi les vestiges très dégradés d'un petit monument, installé au pied de la tour dans une entaille volontaire de la roche. Il se compose d'un soubassement de trois blocs non jointifs en grand appareil encadré de chaque côté par une colonne. La face occidentale procède pareillement de l'insertion dans une encoche volontaire du rocher d'un mur en grand appareil à l'assemblage plus soigné. Il se distingue du précédent d'abord par l'absence de colonne et par l'ancrage de la maçonnerie rapportée sur la paroi verticale du rocher. Les négatifs d'engravure pratiquée dans le calcaire se lisent sur cinq assises et permettent de restituer une hauteur minimale de plus de deux mètres à l'élévation originelle du monument. Bien que l'aspect général de cet édicule soit très fruste, son emplacement, à l'entrée fortifiée de l'agglomération, renvoie certainement à une fonction publique ou religieuse importante, que la fouille des niveaux de voirie contemporains qui s'étendent à ses pieds, pourraient éclairer (fig. 19).

2.5.3 – L'habitat aggloméré extra-muros

Hors les murs de cette enceinte méridionale, les recherches récentes ont permis la découverte d'un habitat structuré qui se développe sur un espace de plus de 2000 m².

Le plan de cette partie de l'agglomération apparaît moins cohérent et en tout cas moins simple que celui du quartier haut. Moins cohérent dans la longue durée comme l'indiquent en particulier les importants changements d'orientation des maçonneries domestiques de la partie centrale (îlot A) de ce secteur. De telles différences traduisent certainement les transformations architecturales

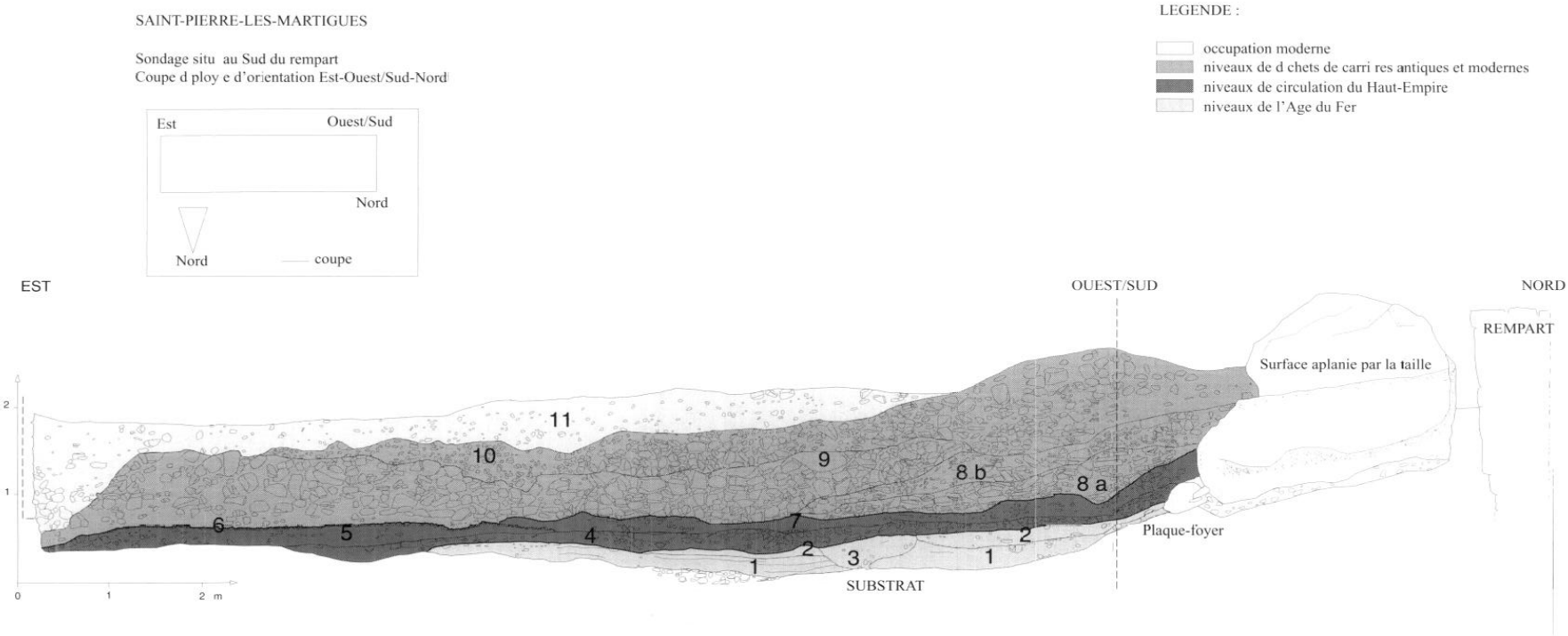


Fig. 18. Coupe est-ouest et nord-sud d'une section de la voie 200 (DAO C. Mokhaddir).

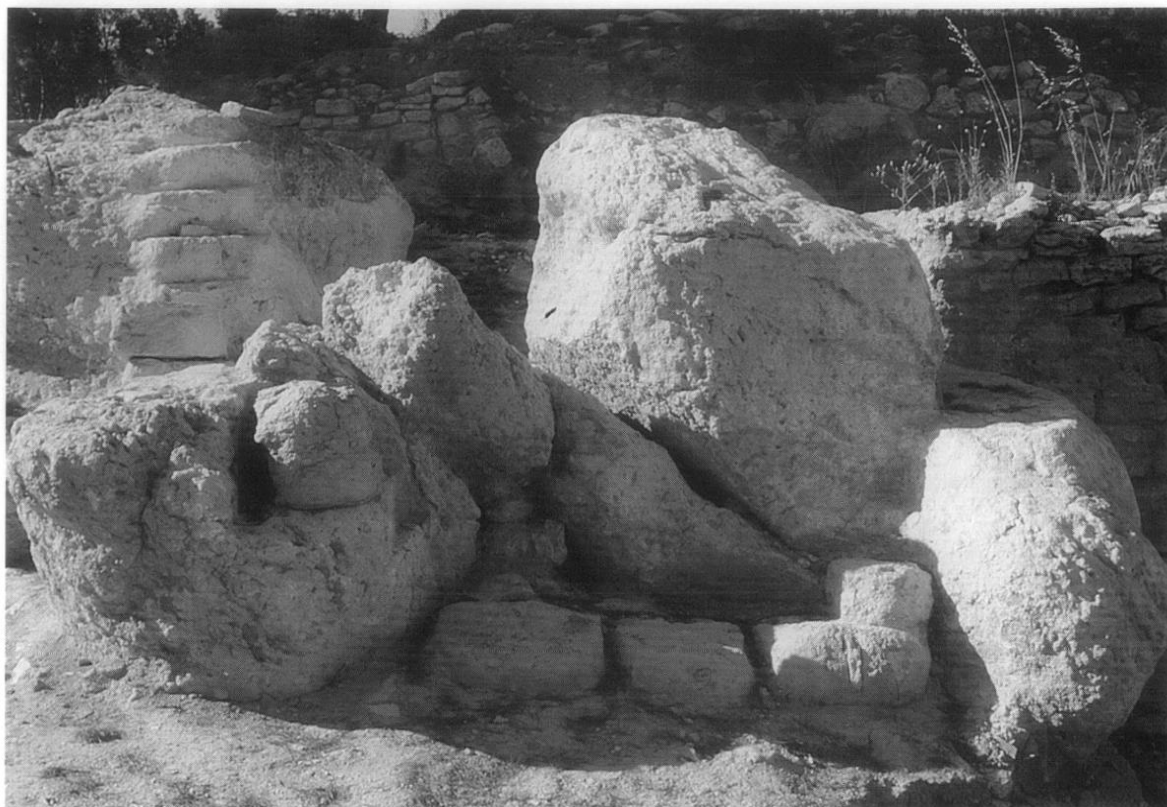


Fig. 19. Face sud du monument d'entrée érigé au pied de la tour carrée qui limite le tronçon oriental de la fortification protohistorique et gallo-romaine de Saint-Pierre (Photo J. Chausserie-Laprée).

et urbanistiques notables de ce quartier entre l'occupation des V-IV^e siècles av. J.-C., et l'occupation finale du I^{er} siècle ap. J.-C. Moins simple également puisque la délimitation des îlots d'habitation et des voies de circulation est non seulement parfois problématique en l'état actuel du dégagement, mais aussi difficile à interpréter du point de vue de la distribution interne des îlots. Ce quartier sud s'organise apparemment en masses architecturales compactes (îlots A, B, C et D) divisées par au moins deux axes de circulation est-ouest en forte pente (rues 203, 204 et 205), qui viennent se greffer sur la voirie principale d'accès au village haut.

Ainsi en dehors des voies est-ouest 200 et 202, qui courent au pied de la fortification, et contrairement à l'organisation intra-muros, aucun autre axe de communication de même direction n'organise toute la partie sud du site en ensembles plus ou moins allongés parallèles au rempart²¹ (fig. 20).

²¹ Une telle disposition générale s'observe également sur l'habitat protohistorique bâti à l'extérieur de la muraille de l'*oppidum* de Roquepertuse, dès le IV^e s. av. J.-C.

Pour ce qui est des îlots, il ne s'agit pas d'îlots doubles traditionnels faits de maisons à pièce unique appuyées dos-à-dos de part et d'autre d'un mur axial. Ainsi l'îlot A qui occupe une position centrale et s'avère le mieux reconnu de tous montre une structure plus massive de 26 m de long (dans l'axe est-ouest) et au moins 13 m de large du nord au sud. Bien qu'imparfaitement délimité au sud, l'îlot A révèle une structure interne complexe qui nécessite l'agencement d'habitations dotées de plusieurs pièces selon des modalités variées (maisons à deux pièces parallèles et égales séparées par une cloison médiane, maisons à deux ou trois pièces en enfilade ou distribuées par un couloir).

Il en est peut-être de même pour l'îlot D, au sud-ouest, où les pièces d'une même (?) maison paraissent s'organiser en fonction d'un large vestibule partiellement ouvert sur la rue 205. Contrairement aux autres espaces bâtis de cette zone, cet ensemble, occupé, semble-t-il, durant tout le I^{er} siècle, ne correspond pas à la reprise d'un îlot protohistorique antérieur et montre une disposition des pièces proprement romaine.

Du point de vue architectural, plusieurs données peuvent d'ores et déjà être mises en exergue : tout d'abord le



Fig. 20. Vue vers le nord de la voie 203 distribuant les îlots A et B de la partie extra-muros de l'agglomération de Saint-Pierre (Photo J. Chausserie-Laprée).

caractère fort peu régulier du plan des bâtiments. On remarque aussi la fréquence de l'emploi d'éléments en pierre de taille, que ce soit pour affermir les angles exposés des édifices ou spécialement pour l'aménagement des portes, à travers l'installation de seuils monolithes en pierre de La Couronne.

2.5.4 – Des bâtiments à vocation collective ?

Nous mettrons ici de côté les vestiges relatifs à l'activité d'extraction qui a touché dès l'antiquité une partie non négligeable de la colline, en particulier dans la zone du couloir d'accès. En effet, elle n'est pas limitée à la seule période antique et s'étend aussi aux périodes médiévale et moderne sans que l'on puisse à ce jour émettre des critères distinctifs immédiats entre ces différentes phases à partir de la seule observation superficielle de ces carrières.

En revanche diverses maçonneries apparaissent en surface de la butte, qui ne correspondent sans doute pas à des structures domestiques mais probablement à des bâtiments à vocation publique. Elles appartiennent en tout cas à des constructions de grande ampleur, qui ne s'accordent pas

avec l'urbanisme structuré en îlots que nous venons de décrire. Très lacunaires, les maçonneries correspondantes sont réparties en trois secteurs distincts (fig. 21).

Un premier ensemble s'installe ainsi en travers des rues 100 et 108, et à cheval sur les îlots 1, 10 et 11 qui se font face de part et d'autre de l'axe principal de l'habitat aggloméré. Nous n'en connaissons que très peu de choses : d'une part son mur nord, suivi sur une longueur de 12 m, et l'amorce de deux refends à l'est, d'autre part des tronçons d'une possible façade ouest. Perçus uniquement à travers leur fondation, ces murs sont des maçonneries puissantes (0,60 m de largeur moyenne) composées de moellons de divers modules récupérés dans les murs de l'habitat antérieur, où l'on rencontre quelques éléments taillés en remploi mais toujours liés à la terre. Aucun sol ni structure en place ne peuvent lui être associés si bien que l'on ne peut ni identifier la fonction de ce bâtiment de grandes dimensions, ni même en dater la construction.

Un deuxième groupe de murs, concentrés dans la partie sud-ouest du plateau (anciens îlots 8, 9 et 10), se distingue par la nature de leur fondation qui se révèle la seule

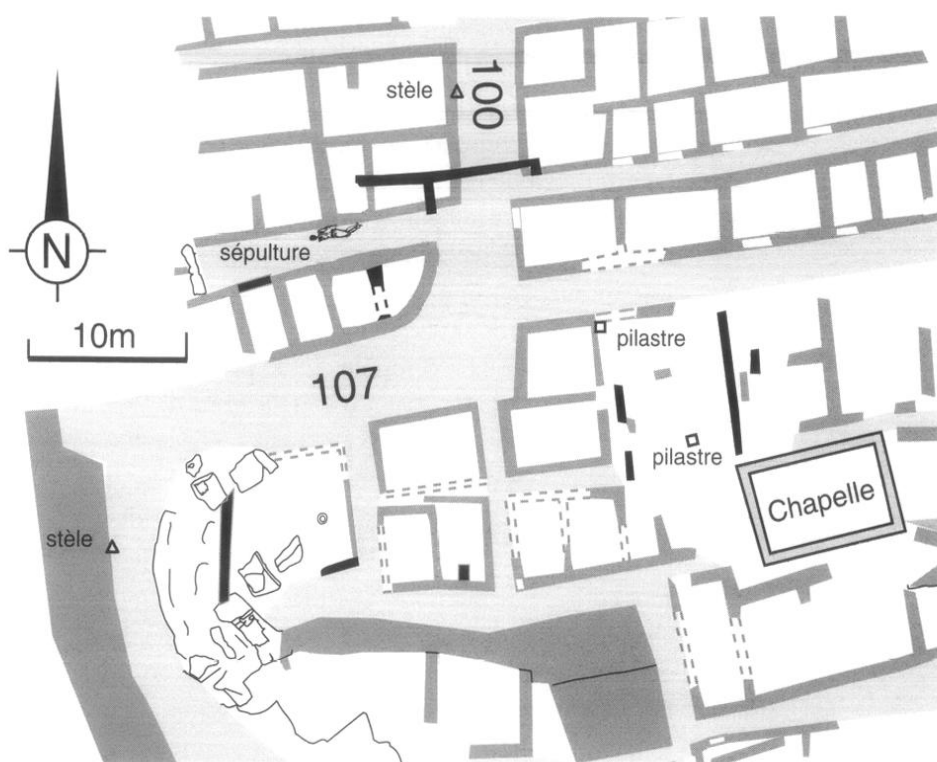


Fig. 21. Plan des vestiges de constructions à caractère non domestique de l'habitat gallo-romain de Saint-Pierre les Martigues.

partie du mur conservée. Elle est constituée d'un hérisson de petites pierres dressées de chant, qui occupe une emprise de 0,60 à 0,70 m de large. La grande distance qui sépare chacun de ces tronçons ne permet même pas d'assurer qu'il s'agit d'un édifice unique. On ne sait pas non plus s'il faut associer ces murs avec les vestiges de calage de poteau quadrangulaire dans une base monolithe qui apparaissent respectivement à l'est et au sud de cet ensemble.

Le troisième ensemble se situe plus à l'est, au pied de la butte qui couronne le plateau de Saint-Pierre. Les constructions qui lui appartiennent ne s'accordent pas non plus avec le schéma urbain décrit précédemment. Recouvrant les vestiges sous-jacents des îlots 3 et 4 et de la rue 104, ce sont des maçonneries orientées nord-sud de 0,60 m de large qui recourent le bâti antérieur. En l'absence de fouille on peut déjà relever plusieurs caractéristiques intéressantes que l'on ne retrouve pas habituellement dans l'habitat aggloméré antérieur :

- des fondations spécifiques formées par un ressaut nettement marqué de 0,05 à 0,10 m de large de chaque côté de l'élévation ;

- la présence de décoration murale pour les parois des maçonneries, attestée par la découverte de fragments d'en-

duits peints retrouvés effondrés sur le sommet de la couche d'abandon de ces bâtiments ;

- l'existence au cœur du ou des bâtiments de dés en pierre de taille (calcaire blanc ou rose) qui impliquent sans doute une certaine monumentalité pour l'ensemble enfoui.

Ce caractère monumental, cette fois à destination indéniablement publique se retrouve dans la découverte à proximité d'un fragment de linteau mouluré, provenant sans doute d'un élément d'architrave ou de frise et comportant une inscription en grandes lettres latines gravées sur deux lignes (fig. 22) :

[prénom, gentilice] Q(uinti) F(ilius, -a, -ii) PO [...]
] FAC [

Bien que fort lacunaire, cette inscription a pu être examinée par J. Gascou, à qui nous empruntons le commentaire ci-dessous : sur la première ligne semblent conservés l'indication de la filiation (fils de Quintus) et le début du *cognomen*. Il est possible aussi que PO [...], au lieu d'être un *cognomen*, soit le début d'une mention de tribu romaine PO[llia], attestée au *CIL*, XII, 710, pour un magistrat arlésien, qui précéderait le *cognomen*. Pour la deuxième ligne, on pourrait penser à une formule telle que « *fac[iendum curavit]* » que l'on peut traduire par « a fait faire » [ce monument]. On aurait alors affaire soit à une inscription



Fig. 22. Fragment de frise inscrite mise au jour sur le sommet de l'habitat gallo-romain de Saint-Pierre-les-Martigues (Photo J. Chausserie-Laprée).

funéraire, soit à un monument rappelant un acte d'évergétisme.

2.5.5 – L'environnement funéraire et religieux

De nombreuses mentions et découvertes anciennes, mais aussi les fouilles récentes menées sur le site et dans son environnement permettent d'associer plusieurs lieux de nécropole à l'occupation gallo-romaine du site.

La première se situe à 500 au sud de l'*oppidum* sur les pentes caillouteuses de la colline de La Gatasse : il s'agit d'une nécropole à incinération riche de plusieurs centaines de tombes réparties sur plus d'un hectare et partiellement fouillées de 1980 à 1983 (Chausserie-Laprée, Nin 1987). Souvent accompagnées d'offrandes, les 70 tombes mises au

jour, en urne cinéraire ou en pleine terre, sont datées des années 10-20 av. J.-C. à la fin du règne de Claude. C'est précisément la période qui correspond à la dernière phase d'occupation complète de l'*oppidum* de Saint-Pierre en tant qu'agglomération. Le rapprochement entre lieu de sépulture et lieu d'habitat trouve en outre une confirmation factuelle dans la mise au jour sur les deux sites d'une inscription identique gravée en caractères latins « GHE » sur deux vases de sigillée italique. L'un servait de couvercle à une urne de la nécropole, le second faisait partie du mobilier d'une habitation du secteur nord de l'*oppidum*.

Le décapage général de la partie sommitale de l'*oppidum* a permis de révéler l'existence d'une seconde zone funéraire sur le site même de l'agglomération. Elle est attestée par la découverte de l'inhumation d'un jeune adulte sous coffrage de pierres et de tuiles²². Si elle témoigne d'un abandon au moins partiel de l'habitat groupé, la présence de cette tombe sur le tracé de la rue 108, en bordure de l'îlot 11, ne paraît pas entraver la circulation au moins piétonne qui a dû subsister au milieu des ruines de l'habitat.

Bien que relevant sans doute de pratiques plus votives que funéraires, d'autres découvertes isolées, faites sur la butte de Saint-Pierre, attestent également de la coexistence de ces édifices et d'une utilisation culturelle de cette partie du site. Nous voulons évoquer d'abord ici les deux autels votifs anépigraphes en pierre taillée de La Couronne mis au jour lors des fouilles récentes. De modules très différents, ces autels de section rectangulaire sont de facture très fruste et montrent une base saillante formée de moulures en escalier. Ils ont tous deux été découverts en bordure de la voie principale qui traverse la partie sommitale de l'agglomération, le premier au débouché du couloir d'accès sur la voie 107, le second au niveau de la façade orientale détruite de l'îlot 11. Ce sont peut-être là pour Saint-Pierre quelques témoignages, (qui en appellent d'autres ?) d'une situation semblable à celle reconnue sur quelques agglomérations secondaires du Languedoc comme Ambrussum, qui correspondrait à un culte de sommet, en relation avec un habitat qui ici paraît se maintenir, voire s'étendre sur la partie méridionale du site (Fiches, Py 1978).

Enfin, un troisième petit autel en calcaire local blanchâtre, inscrit sur trois lignes, provient de la couche superficielle de démolition qui recouvrait à l'extrémité ouest de

²² Cette inhumation était accompagnée du seul dépôt de forces en fer, outil utilisé soit comme rasoir, soit pour la tonte des moutons, qui signalerait alors la fonction de berger du défunt. Aucun élément de datation précis n'a pu être recueilli dans la construction ou le matériel de cette sépulture.

l'ilot 1. L'étude qu'en a faite J. Gascou permet le déchiffrement suivant :

[—] I A N II
VIRNO
V . S . L . M

Nous avons affaire à une inscription votive, comme l'indique la formule de la troisième ligne. A la ligne 2, se lit le nom unique du dédicant ou de la dédicante, Virno, tandis qu'à la première on a la fin du nom de la divinité en l'honneur de laquelle a été élevé cet autel. Selon toute apparence, il s'agit d'une divinité féminine, probablement Diane. On peut proposer la lecture suivante :

[D (eae) D] iane / Virno / V(otum) S(oluit) L(ibens)
M(erito),

que l'on peut traduire ainsi :

« A la déesse Diane, Virno s'est acquitté(e) de son vœu, de bon gré et à juste titre ».

D'autres vestiges anciennement mis au jour se rapportent également au monde funéraire et cultuel et nous renseignent parfois sur l'identité et le statut de certains habitants de ce *vicus*. Positionnés dans la partie sud et sud-est du site, peut-être le long de la voie qui conduisait alors en direction de La Couronne, ils semblent presque tous se rapporter à des inhumations dont la qualité des offrandes, de la signalisation, voire du cadre monumental qui les accompagne dévoilent une bien plus grande richesse que celle des tombes à la fois plus éloignées et plus anciennes de la nécropole de La Gatasse. Dans le même secteur, les trouvailles mentionnées par la Statistique des Bouches-du-Rhône (Villeneuve 1824) et les recherches de Gérin-Ricard (1922) ont signalé ou révélé un sarcophage accompagné d'un masque en terre cuite, une grande stèle funéraire à fronton triangulaire portant l'épithète d'une femme pérégrine, Rustica, fille de Vebrulus²³, enfin et surtout deux mausolées où figuraient un matériel funéraire et épigraphique remarquable. Si dans le premier, on ne trouve à côté d'un sarcophage de plomb que de nombreuses offrandes céramiques, métalliques et monétaires, le second, édifice de plan octogonal à l'extérieur, mais circulaire à l'intérieur, renfermait, outre quelques offrandes funéraires (vases en marbre et en pierre ollaire, bol en sigillée du Sud de la Gaule, etc..) deux autels en pierre de taille dédiés l'un à

l'empereur Tibère (après 37 ap. J.-C.), l'autre à Caligula (datée de 40 ap. J.-C.) par Sextus Aelanius Pisinus, citoyen romain devenu sévir augustal comme le mentionne la seule dédicace à Caligula. Dans l'environnement funéraire où il apparaît, ce bâtiment doit sans doute être considéré comme un monument honorifique édifié par un haut personnage local, fortement romanisé. Compte tenu des éléments aujourd'hui en notre possession sur le *vicus* de Saint-Pierre, qui expriment son importance démographique, commerciale et stratégique, il n'y a aucune raison d'écarter pour Pisinus l'hypothèse d'une résidence à Saint-Pierre²⁴.

CONCLUSION

Parfaitement perçue par F. Gateau (1994, 214-215), l'importance de ce *vicus* d'essence indigène de Saint-Pierre pour l'occupation de toute cette partie occidentale de la Nerthe serait contrebalancée par celle d'une hypothétique *villa*, plus romanisée, qui s'étendrait au sud de l'agglomération. Les dernières découvertes faites sur le sommet du site et sur ses flancs sud ainsi que la relecture des données anciennes montrent qu'une telle dichotomie entre *vicus* paysan et riche *villa* voisine ne repose sur aucune donnée objective. Tout pousse à croire au contraire que nous sommes dans une situation proche de celle qui prévaut à Ambrussum avec une expansion de l'habitat de type urbain vers la plaine. Alliant données des nouvelles fouilles et documentation ancienne, le tableau que nous avons brossé ici permet de replacer l'agglomération de Saint-Pierre au centre de l'occupation de cette partie de la vallée durant le Haut Empire. Héritier d'une très ancienne et riche bourgade gauloise, ce *vicus* constitue sans doute une véritable ville, proche et peut-être rivale de *Maritima*. Elle est caractérisée par l'importance de sa population, du point de vue du nombre comme du statut de certains de ses membres, la position stratégique de son implantation, la qualité de quelques bâtiments et le rayonnement économique au sein de la vallée.

De toute évidence, au moins jusqu'au milieu du I^{er} s. ap. J.-C., le *vicus* de Saint-Pierre et l'ensemble de la vallée connaissent un développement et une prospérité économique et politique indépendante de la situation de *Maritima* dont l'influence ne paraît pas excéder les rives de

²³ Cette pièce, que l'on croyait perdue, est aujourd'hui conservée dans une propriété privée de la commune d'Istres. Une autre stèle funéraire portant l'épithète d'une seconde pérégrine, Vercilla, fille de Solimarus, a été anciennement mise au jour dans le quartier de Valeuil, au nord de Saint-Pierre. On ne sait s'il faut rattacher cette tombe à la *villa* présumée du site de Valeuil ou à l'agglomération de Saint-Pierre.

²⁴ Se pose en réalité la question de l'existence d'un collège de sévirs augustaux. à Saint-Pierre même, agglomération secondaire dans laquelle, à la suite de G. Barrool (1975) et Ch. Lagrand (1979), il n'est pas exclu de voir l'*oppidum* des *Caenicensis*, cité dans la liste de Pline.

l'étang de Berre, du chenal de Caronte et la zone des étangs.

Au-delà d'une possible rétractation urbaine au profit d'une seule des deux agglomérations, la disparition apparente du *vicus* de Saint-Pierre au II^e s. ap. J.-C. pose la question de l'attraction locale représentée par les zones résidentielles, industrielles et portuaires de La Couronne/Carro, Sénèmes/Les Laurons et Bonnieu d'une part²⁵, par les *villae* du type de celle mise au jour à Saint-Julien d'autre part. Même si elles peuvent changer de fonction, la plupart de ces entités sont en effet occupées apparemment

sans interruption de la période augustéenne à l'antiquité tardive.

²⁵ Bien que non mentionnée dans la *Carte Archéologique de la Gaule* (Gateau 1996), l'anse de Bonnieu, au sud du complexe des Laurons, est également le siège d'un établissement antique probablement portuaire, auquel on peut sans doute associer plusieurs épaves de diverses époques. Parmi elles, une épave lapidaire (Bonnieu 5) contiendrait une soixantaine de blocs taillés (inventaire et renseignement DDRASM). Cette anse se trouve au débouché des vallons de La Brègue et de La Maranne, dominés par d'arides mamelons calcaires où de récentes prospections ont mis en évidence un important habitat de hauteur occupé du Haut Empire au V^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

- Barruol G. 1975** — *Les peuples préromains du sud-est de la Gaule*. R.A.N. Suppl. 1, De Boccard, Paris, 406 p.
- Benoit F. 1936** — *Carte archéologique de la Gaule romaine*, B.-du-Rh., canton de Martigues, site 169 A, p. 52, Paris.
- Borréani M., Brun J.-P. 1997** — Pignans, Le Pouverel / Berthoire, B.S.R. PACA, p. 108-110.
- Chastagnol A. 1990** — L'onomastique de type pérégrin dans les cités de la Gaule Narbonnaise, *Mélanges de l'Ecole Française de Rome*, Antiquité, 102, p. 573-593.
- Chausserie-Laprée J. Nin N. 1987** — La nécropole à incinération d'époque augustéenne de La Gatasse, commune de Martigues (Bouches-du-Rhône), dans *Nécropoles à incinération du Haut-Empire*, actes de la table ronde de Lyon, 30-31 mai 1986, RAPRA, 4, Lyon, p. 77-85.
- Desbat A., Jouanaud J.-L., Blanchard L., 1983** — Vases à médaillons d'applique inédits de Lyon et de Martigues (Bouches-du-Rhône), *R.A.N.*, 16, p. 395-403.
- Constans L.-A. 1921** — *Arles antique*, Paris, De Boccard.
- Fiches J.-L., Py M. 1978** — Trois dépôts d'objets votifs du I^{er} siècle de notre ère dans la région nîmoise, *Documents d'Archéologie Méridionale*, 1, p. 155-182.
- Gaggadis-Robin V. 1993** — Iphigénie à Marseille, note sur un fragment de sarcophage mal connu, Fondations E. Piot, *Monuments et Mémoires* 75, p. 1-19.
- Gallia** — *Informations archéologiques*, 1956, XIV, p. 224.
- Gallia** — *Informations archéologiques*, 1964, XXII, fasc. 3, p. 585-586.
- Gateau F. 1994** — La chaîne de la Nerthe et son piémont nord (Bouches-du-Rhône). Archéologie de l'espace rural du premier Âge du Fer au Moyen Âge, Thèse de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 1994, 757p.
- Gateau F. 1996** — L'étang de Berre. *Carte archéologique de la Gaule*, Paris, 380 p.
- Gateau F. 1998** — La question de *Maritima* à l'intérieur du territoire d'Arles. In *Villes et campagnes en Gaule romaine*, 120^{ème} Congrès nat. soc. hist. et scient., Aix-en-Provence, 1995, Archéologie, ed. du CTHS, Paris, p. 157-165.
- Gérin-Ricard H. de 1922** — Le temple octogonal de Saint-Pierre-les-Martigues et le culte officiel dans cette région, *Provincia*, 2, p. 16-21.
- Gilles I. 1904** — *Le pays d'Aix*. Avignon, Marseille, XI-165 p.
- Jouanaud J.-L. 1980** — Premières observations sur l'origine et l'évolution du site de Martigues, 1981, Quatrième centenaire de l'union des Trois quartiers de Martigues, n° spécial de Prov. Hist., p. 73-90.
- Jouvin M. 1929** — Fondations et mosaïque d'une *villa* gallo-romaine découvertes au cap Couronne, *Provincia*, 9, p. 120-121.
- Lagrang Ch. H. 1979** — Un nouvel habitat de la période de la colonisation grecque : Saint-Pierre-les-Martigues (Bouches-du-Rhône) (VI^e s. av. J.-C.-I^{er} s. ap. J.-C.), *DocAMérid*, 2, p. 81-106.
- Leveau Ph. 1996** — Carte archéologique, occupation des sols et géographie historique des communes des rives de l'étang de Berre de la fin de l'Âge du Bronze à la fin de l'Antiquité. In : L'étang de Berre, 13/1. *Carte Archéologique de la Gaule*, Paris, p. 67-97.
- Marteau G. 1967** — L'occupation du Cecylistrum à l'époque antique, D.E.S., Faculté des Lettres et Sciences humaines, Aix-en-Provence, 2 tomes, 246 p., Pl. XXIX.
- Nègre 1990** — *Toponymie générale de la France*. I Formations préceltiques, celtiques, romaines. Genève, 704p.
- Rivet L. 1993** — Martigues, Saint-Julien-les-Martigues (Château d'Agut) (13), In : *Formes de l'habitat rural en Gaule Narbonnaise* (C. Pellecier dir.), 1, Ed A.D.P.C.A., 8p.
- Rostaing Ch. 1950** — Essai sur la toponymie de la Provence, Paris, 262p.
- Roth-Congès A. 1987** — Les mausolées du sud-est de la Gaule, Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale (I^{er} s. av. J.-C.). Actes du Colloque ARCHEA/AGER (Orléans 7-9 fev. 1992). 6^e sup. RACF 1993, p. 389-396.
- Vigoureux A.-M. 1973** — Inventaire archéologique de la région de Martigues aux époques préromaines et romaines. Mémoire de Maîtrise, Aix-en-Provence, 1973.
- Trément F. 1994** — Histoire de l'occupation du sol et évolution des paysages dans le secteur des étangs de Saint-Blaise (Bouches-du-Rhône). Essai d'archéologie du paysage. Thèse de doctorat. Université de Provence, 3 vol.
- Trément F. 1999** — *Archéologie d'un paysage. Les étangs de Saint-Blaise (Bouches-du-Rhône)*. Documents d'Archéologie Française, 74, Paris, Ed de la M.S.H., 314p.
- Villeneuve Comte de 1824** — *Statistique du département des Bouches-du-Rhône avec atlas*, Marseille, A. Ricard, II, 1212 p.